



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU-RHÔNE**



— R A P P O R T —  
D É V E L O P P E M E N T  
D U R A B L E  
D É P A R T E M E N T D E S B O U C H E S - D U - R H Ô N E  
2024



---

# ÉDITO

---

Le Département des Bouches-du-Rhône poursuit son engagement en faveur du développement durable, dans la continuité des actions menées ces dernières années. Loin d'être un simple principe d'affichage, le développement durable s'inscrit aujourd'hui comme un cadre d'action concret, guidé par les 17 objectifs de l'Agenda 2030.

Attaché à une approche transversale, le Département mobilise ses politiques dans des domaines aussi variés que la solidarité, la transition écologique, la cohésion sociale, l'égalité entre les territoires, l'accès à la santé, à l'éducation ou la culture. Il agit également sur la qualité de vie au quotidien, en intégrant les enjeux environnementaux et sociaux dans ses modes de gestion, ses investissements et sa commande publique. Dans une démarche d'exemplarité, le Département intègre les principes du développement durable dans ses pratiques internes, pour le bien-être de ses agents, et en faisant évoluer ses équipements et ses bâtiments vers plus de sobriété et de responsabilité.

La mobilisation départementale s'appuie sur les compétences propres à la collectivité, mais aussi sur une logique de coopération avec les communes, les intercommunalités, les associations et les acteurs de la société civile. Elle se traduit par des actions concrètes : amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, développement des mobilités durables, soutien aux publics fragiles, protection de la biodiversité, réduction des inégalités, ou encore innovation dans les modes de production et de consommation.

Ce rapport présente les initiatives mises en œuvre dans les Bouches-du-Rhône. Il reflète une volonté de poursuivre le travail engagé, d'adapter nos pratiques, et de répondre à notre échelle aux grands défis de notre époque.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

# SOMMAIRE

## I. CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT ..... 6

## II. EXPRESSION ET CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ..... 10

2.1 UNE DYNAMIQUE PARTAGÉE À L'ÉCHELLE MONDIALE .....	12
2.2 L'AGENDA 2030 : UNE APPROCHE GLOBALE ET NOVATRICE.....	13
2.3 LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES....	17
2.4 UNE MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION .....	18
2.5 LES POLITIQUES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	19

## III. BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LE DÉPARTEMENT .... 24

### 3.1 - LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ..... 26

3.1.1 - Contexte .....	26
3.1.2 - Les enjeux sur le territoire .....	27
ENJEU 1 : Maîtriser les consommations et la demande en énergie .....	28
ENJEU 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements .....	30
ENJEU 3 : Promouvoir les énergies renouvelables .....	35
ENJEU 4 : Anticiper les effets du changement climatique.....	37
3.1.3 - Une collectivité exemplaire et responsable .....	40

### 3.2 - LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES ..... 44

3.2.1 - Contexte .....	44
3.2.2 - Les enjeux sur le territoire .....	45
ENJEU 1 : Réduire la consommation d'espace .....	45
ENJEU 2 : Économiser et protéger les ressources .....	49
ENJEU 3 : Mener des actions de valorisation et de sensibilisation .....	52
3.2.3 - Une collectivité exemplaire et responsable .....	55

### 3.3 COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS ..... 56

3.3.1 - Contexte .....	56
3.3.2 - Les enjeux sur le territoire .....	57
ENJEU 1 : Faciliter l'accès à l'emploi pour tous .....	57
ENJEU 2 : Lutter contre toute forme d'inégalité et d'exclusion : précarité sociale, âge, sexe, handicap .....	62
ENJEU 3 : Protéger l'enfance .....	69
ENJEU 4 : Mener des actions en faveur du logement et de la politique foncière.....	73
ENJEU 5 : Permettre un accès égal au territoire et aux services de proximité .....	78
ENJEU 6 : Agir pour la sécurité de tous au quotidien.....	81
ENJEU 7 : Prévenir la récidive et la radicalisation.....	84
ENJEU 8 : Promouvoir la citoyenneté, la démocratie participative et la coopération décentralisée .....	86
3.3.3 - Une collectivité exemplaire et responsable .....	91

### 3.4 ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS..... 94

3.4.1 - Contexte .....	94
3.4.2 - Les enjeux sur le territoire .....	95
ENJEU 1 : Lutter contre la pauvreté .....	95
ENJEU 2 : Soigner et prévenir.....	99
ENJEU 3 : Éduquer.....	103
ENJEU 4 : Favoriser les pratiques sportives, culturelles et de loisirs adaptées à tous les publics.....	108
3.4.3 - Une collectivité exemplaire et responsable .....	116

### 3.5 DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ..... 118

3.5.1 - Contexte .....	118
3.5.2 - Les enjeux sur le territoire .....	119
ENJEU 1 : Assurer le développement économique écoresponsable et solidaire .....	119
ENJEU 2 : Favoriser les filières de production locale .....	126
ENJEU 3 : Encourager une production et une consommation responsables .....	129
ENJEU 4 : Agir pour modifier les comportements de consommation .....	131
ENJEU 5 : Veiller à la sécurité sanitaire et réduction des nuisances urbaines.....	134
ENJEU 6 : Soutenir la recherche et l'innovation.....	138
3.5.3 - Une collectivité exemplaire et responsable .....	140



# LES BOUCHES- DU-RHÔNE EN CHIFFRES

**2,6** MILLIARDS D'EUROS  
de budget dont plus de 50 % pour l'action sociale



5 087 KM<sup>2</sup> de superficie  
2 070 000 HABITANTS  
404 HABITANTS AU KM<sup>2</sup>  
119 COMMUNES

- ⇒ 137 COLLÈGES PUBLICS ET 54 COLLÈGES PRIVÉS  
qui accueillent plus de 105 000 élèves
- ⇒ PLUS DE 3 000 KM DE ROUTES DÉPARTEMENTALES  
ET 2 200 OUVRAGES D'ART
- ⇒ 18 000 HECTARES D'ESPACES NATURELS DÉPARTEMENTAUX SENSIBLES  
répartis sur une trentaine de domaines
- ⇒ 180 000 HECTARES DE FORÊTS ET GARRIGUES
- ⇒ 289 KM DE LITTORAL
- ⇒ 3 900 EXPLOITANTS AGRICOLES  
répartis sur 34 % de la surface du territoire



### ⇒ CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

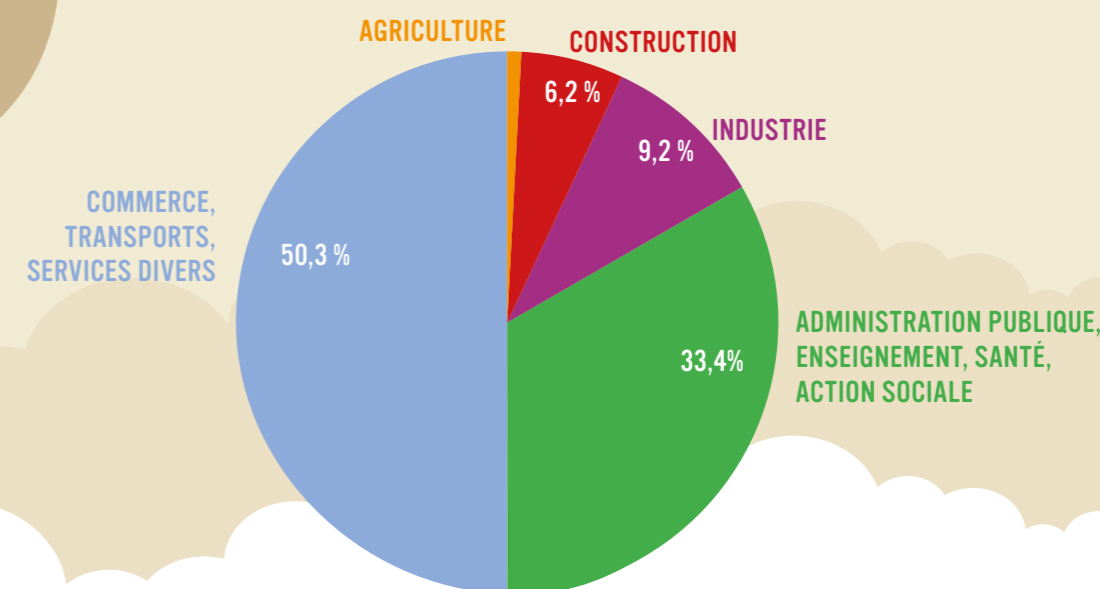
- > Niveau de vie médian de 22 920 euros
- > Taux de pauvreté de 18,5% (contre 14,9% au niveau national)
- > Taux d'activité de 71,3% (contre 74,9% au niveau national)
- > 6,8 % de bénéficiaires du RSA parmi les 25-64 ans (contre 5,5% au niveau national)



### ⇒ PAYSAGE ÉCONOMIQUE

850 000 EMPLOIS (86,9 % de salariés et 48 % de femmes) dont la répartition est la suivante :

- > AGRICULTURE : 1 % (France métropolitaine 2,4 %)
- > CONSTRUCTION : 6,2 % (France métropolitaine 6,5%)
- > INDUSTRIE : 9,2 % (11,9 % France métropolitaine)
- > ADMINISTRATION PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTÉ, ACTION SOCIALE : 33,4 %  
(France métropolitaine 31,4 %)
- > COMMERCE, TRANSPORTS, SERVICES DIVERS : 50,3 % (France métró 48 %)





# EXPRESSION ET CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 2.1 | UNE DYNAMIQUE PARTAGÉE À L'ÉCHELLE MONDIALE

Les Sommets de la Terre, organisés tous les 10 ans par les Nations Unies depuis la conférence de Stockholm en 1972, ont progressivement posé au niveau mondial les principes de préservation de l'environnement.

Sur cette base, le Sommet de Rio de Janeiro en 1992 a ancré la notion de développement durable comme fondement de la coopération internationale. Il aboutit à l'adoption par 120 chefs d'états du programme d'actions "Agenda 21" qui définit les pratiques de développement durable appliquées aux collectivités territoriales pour le 21<sup>e</sup> siècle.

En 2012, à nouveau à Rio de Janeiro, le Sommet dit "Rio+20" a engagé un processus aboutissant le 25 septembre 2015 à l'adoption, par 193 États membres de l'ONU, d'un programme d'actions universel composé de 17 "Objectifs de Développement Durable" (ODD) couvrant pratiquement l'ensemble des questions de société et du devenir de l'humanité : l'"Agenda 2030".

### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les 17 ODD de l'Agenda 2030

## 2.2 | L'AGENDA 2030 : UNE APPROCHE GLOBALE ET NOVATRICE

L'ambition globale de l'Agenda 2030 se traduit par sa transversalité et par la reconnaissance des "interrelations" existantes entre les différentes dimensions du développement. Les enjeux environnementaux se retrouvent ainsi dans des cibles relatives à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'agriculture, la santé ou l'éducation.

Il s'organise autour de cinq thèmes : planète, populations, prospérité, paix et partenariats.





# LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les 17 “Objectifs de Développement Durable” (ODD) ont été définis par les États-membres de l’ONU. Décomposés en 169 cibles plus précises, ils décrivent l’horizon idéal pour 2030 d’un développement durable mêlant à la fois écosystème, justice sociale, croissance économique, paix et solidarité.

**1 PAS DE PAUVRETÉ**  
  
 Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

**2 FAIM «ZÉRO»**  
  
 Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.


**3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**  
  
 Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.

**4 EDUCATION DE QUALITÉ**  
  
 Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.

**5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**  
  
 Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles.

**6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**  
  
 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

**7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE**  
  
 Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.

**8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**  
  
 Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.


**9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**  
  
 Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation.

**10 INÉGALITÉS RÉDUITES**  
  
 Réduire les inégalités dans et entre les pays.

**11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**  
  
 Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.


**12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**  
  
 Assurer des modes de consommation et de production durables.

**13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
  
 Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.

**14 VIE AQUATIQUE**  
  
 Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.

**15 VIE TERRESTRE**  
  
 Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutter contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.

**16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**  
  
 Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.

**17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**  
  
 Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Le modèle du “Wedding Cake”, développé par le Stockholm Resilience Center, propose de hiérarchiser les ODD en posant comme socle indiscutable du fonctionnement socio-économique la préservation de la biosphère (ODD 13, 14 et 15) et un accès et une gestion durable des ressources en eau (ODD 6).



Cette représentation rappelle qu'une économie résiliente doit être au service de l'humain et du vivant, dans le respect et la préservation de leur environnement. Si nos écosystèmes s'effondrent, les objectifs d'accès à l'eau potable ou d'éradication de la faim ne seront pas atteints. Dans ces conditions, il ne peut pas non plus y avoir de la croissance ou de l'emploi. C'est cette réflexion qui sous-tend la rédaction et l'organisation de ce rapport.

L'atteinte des ODD à horizon 2030 implique la mobilisation de tous : l'État, les collectivités, les entreprises, les citoyens... dans une logique de coresponsabilité et de partenariat.

## 2.3 | LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit le développement durable comme un développement visant concomitamment **les 5 finalités suivantes** :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

C'est dans ce cadre que l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi “Grenelle 2”) rend obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

Le contenu et modalités d'élaboration de ce rapport sont définis par le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 et précisés par la circulaire ministérielle du 3 août 2011.

“Ce rapport comporte, au regard des 5 finalités du développement durable :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.”

La loi prévoit que le rapport soit présenté préalablement au débat sur le projet de budget, de façon à pouvoir contribuer au débat sur les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable (article L. 3311-2 du CGCT pour les Départements).

## 2.4 | UNE MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

Le présent rapport illustre, sans exhaustivité, les actions et démarches de développement durable menées par le Département des Bouches-du-Rhône au cours de l'année 2024, tant au niveau des politiques externes, que du fonctionnement propre à la collectivité. Il s'inscrit également dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable dans tous les domaines d'intervention de la collectivité.

Bien que souvent transversal aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, chaque projet de développement durable de la collectivité est examiné au regard de sa contribution à l'une des cinq finalités définies dans l'article L. 110-1 du code de l'environnement, ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable. Ce rapport propose donc une double grille de présentation : par finalité et par ODD.

Pour une meilleure lecture et compréhension du rapport, les 5 finalités de développement durable ont été décomposées en plusieurs enjeux distincts, permettant de sous-catégoriser les thématiques et de mieux structurer la répartition des actions menées par le Département. Les projets et activités internes de la collectivité font l'objet de paragraphes distincts au titre de la **“Collectivité exemplaire et responsable”**.

En introduction de chaque sous-chapitre, des indicateurs représentatifs du territoire des Bouches-du-Rhône sont proposés afin de contextualiser les données du rapport.

Ce rapport comporte un sommaire, afin d'accéder rapidement aux actions thématiques de la Collectivité.

**Ce rapport est le résultat du travail de synthèse des services départementaux. Toutes les Directions de la collectivité ont su faire valoir, au travers du prisme du développement durable, leurs actions phares et leurs indicateurs de suivi au regard des politiques publiques qu'elles portent.**



## 2.5 | DES POLITIQUES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des documents d'orientation et de planification sont élaborés par le Département afin de développer ses politiques publiques dans un cadre cohérent, économe et satisfaisant en termes techniques, humains et sociaux.

**La plupart de ces documents de référence répond à des objectifs de développement durable, dont voici quelques exemples :**

### LE PLAN CHARLEMAGNE (2017-2027)

Avec 137 collèges publics et 54 collèges privés, accueillant plus de 105 000 collégiens, le Département a donné la priorité à l'éducation en engageant en 2017 un plan sans précédent de



**2,5 milliards d'euros sur 10 ans**, baptisé “Plan Charlemagne”. Ce plan privilégie une politique éducative globale et ambitieuse avec un objectif : que tous les collégiens étudient dans des établissements neufs ou rénovés, connectés, durables et sécurisés.

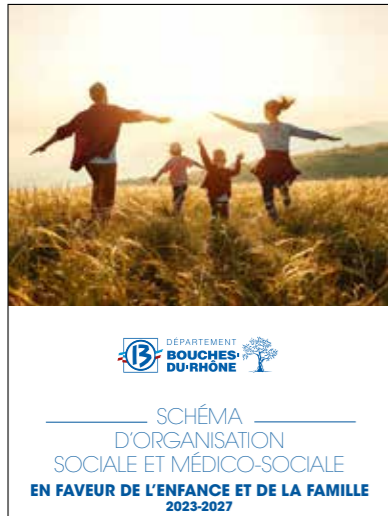
Le Plan Charlemagne encourage également l'engagement citoyen et contribue à l'épanouissement des jeunes générations.

### LE PLAN D'ACCÉLÉRATION POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (PACTE) (2023 - 2028)

Le PACTE aide les communes des Bouches-du-Rhône à réaliser des projets essentiels pour améliorer le cadre de vie des habitants, dynamiser l'attractivité des territoires et les soutenir dans leur programme de transition écologique et énergétique.

**Ce plan engage un budget de 91 millions d'euros.**





### LE SCHÉMA D'ORGANISATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (2023 – 2027)

La politique de protection de l'enfance est un enjeu majeur pour le Département. L'élaboration du nouveau Schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille 2023-2027 intervient dans une période de forte tension sur l'action sociale, les nouvelles précarités sur notre territoire, la crise d'attractivité des métiers du social et la forte pression sur les finances des collectivités.

**11 orientations, déclinées en 32 fiches actions, ont été formulées pour articuler les actions prioritaires.**

### LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES



Suite à la Loi Climat et Résilience et en application du Décret du 2 mai 2022, le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) détermine des objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, environnemental et économique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi de ces objectifs.

**Le SPASER du Département s'articule autour des 3 piliers fondamentaux (social, environnemental et économique) et se décline en 18 actions opérationnelles.**

### LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2024-2026

L'emploi constitue la priorité absolue. C'est un engagement fort du Département, affirmé dans toutes les actions pour que le travail, l'activité, le monde de l'entreprise soient une réalité pour les publics bénéficiaires du RSA.

**Le Plan départemental d'insertion fixe 5 grandes orientations :**

1. Innover pour une gouvernance partagée et coordonnée du réseau pour l'emploi.
2. Faciliter l'accès à l'emploi de tous les bénéficiaires du RSA.
3. Accélérer, simplifier tout en positionnant l'activité au cœur des parcours.
4. Capitaliser les bonnes pratiques professionnelles pour développer des approches plus efficaces et adaptées.
5. Piloter l'exigence sociale pour mesurer l'efficacité du dispositif.

### LE PLAN HANDIPROVENCE 2025

Avec 132 000 personnes en situation de handicap sur son territoire, le Département fait de l'inclusion une grande cause départementale à travers le plan "HandiProvence 2025", lancé en avril 2018.

Ce plan ambitieux, d'un montant total de 350 millions d'euros et qui va bien au-delà des obligations légales de l'institution, a pour but d'intégrer le handicap dans tous les domaines du quotidien,



pour permettre à chacun de trouver sa place. Issu d'une large concertation avec les personnes concernées, les associations et les acteurs médico-sociaux, ce plan se décline en 4 axes bien définis : rendre le département plus accessible, accompagner le projet de vie, offrir un dispositif d'accueil adapté et choisi, et développer le droit au répit.

### LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2022 - 2027

Notre territoire est l'un des plus richement dotés en terme de biodiversité avec près de 8 800 espèces connues constituant un patrimoine naturel irremplaçable.



Dès 2018, le Département a lancé un ambitieux Agenda environnemental. Porté conjointement avec la Métropole, ce plan très concret permet d'agir sur l'ensemble des sujets : la qualité de l'air, la mobilité, la biodiversité, ainsi que la protection de la mer et du littoral.

La Stratégie départementale en faveur de la Biodiversité permet de consolider ces actions et d'aller encore plus loin. Elle se structure autour de 3 grandes composantes :

- Un diagnostic partagé du territoire et de ses enjeux pour la biodiversité ;
- Un cadre commun d'intervention composé d'orientations stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'un programme d'actions concrètes ;
- Un dispositif de suivi de la démarche.

### LE SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ (2024)

En vue d'assurer une gestion efficace de son patrimoine, le Département a souhaité répondre aux nouveaux enjeux de mobilités et engager, en 2024, avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), une réflexion pour se doter d'un nouveau Schéma Directeur des Infrastructures de Mobilité.

Il s'articule autour de 5 principes directeurs essentiels au développement du territoire :

- Préserver et valoriser l'environnement ;
- Assurer la résilience du réseau routier ;
- Être acteur d'une mobilité durable ;
- Apaiser l'usage du réseau ;
- Rendre plus cohérente et plus lisible l'infrastructure routière.

### LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE (2023 - 2028)

Document fondateur, le Schéma départemental de développement universitaire et scientifique fixe les ambitions du Département en matière d'enseignement supérieur et de recherche pour les années à venir.

Afin de valoriser la science et la recherche sous toutes ses formes, ce plan d'actions ambitieux s'articule autour de 3 axes :

- Promouvoir la culture et l'enseignement scientifique pour tous ;
- Affirmer les pôles de recherche et d'enseignement durables et attractifs ;
- Favoriser la réussite des étudiants.

### LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE (2024 - 2028)

En rupture avec les précédents schémas des périodes 2017-2022 dédiés pour une part aux personnes âgées et pour une autre part aux personnes en situation de handicap, le Département des Bouches-du-Rhône s'est engagé dans l'élaboration d'un schéma unique relatif à l'autonomie des personnes pour la période 2024-2028.

Voté lors de la Commission permanente du 5 avril 2024, le Schéma départemental de l'autonomie constitue le document de référence pour les cinq prochaines années pour les publics des personnes du Bel Âge et des personnes en situation de handicap. Il prévoit les grandes orientations du Département selon trois axes :

- Axe 1 : Prévenir la perte d'autonomie et soutenir le maintien à domicile ;
- Axe 2 : Développer et équilibrer l'offre sur le territoire pour mieux répondre aux besoins des personnes du Bel Âge et des personnes en situation de handicap ;
- Axe 3 : Garantir la qualité des accompagnements.

### UNE STRATÉGIE D'ACCÉLÉRATION BAS CARBONE

Pour engager une transition opérationnelle, durable et adaptée au territoire, et pour une administration moins carbonée, le Département déploie une stratégie concrète, lisible et applicable dans toutes les directions métiers.

6 axes de progression ont été définis et déclinés en objectifs, dans les domaines relatifs à l'organisation fonctionnelle, la conduite du changement, les bâtiments, les transports, les achats et le numérique.

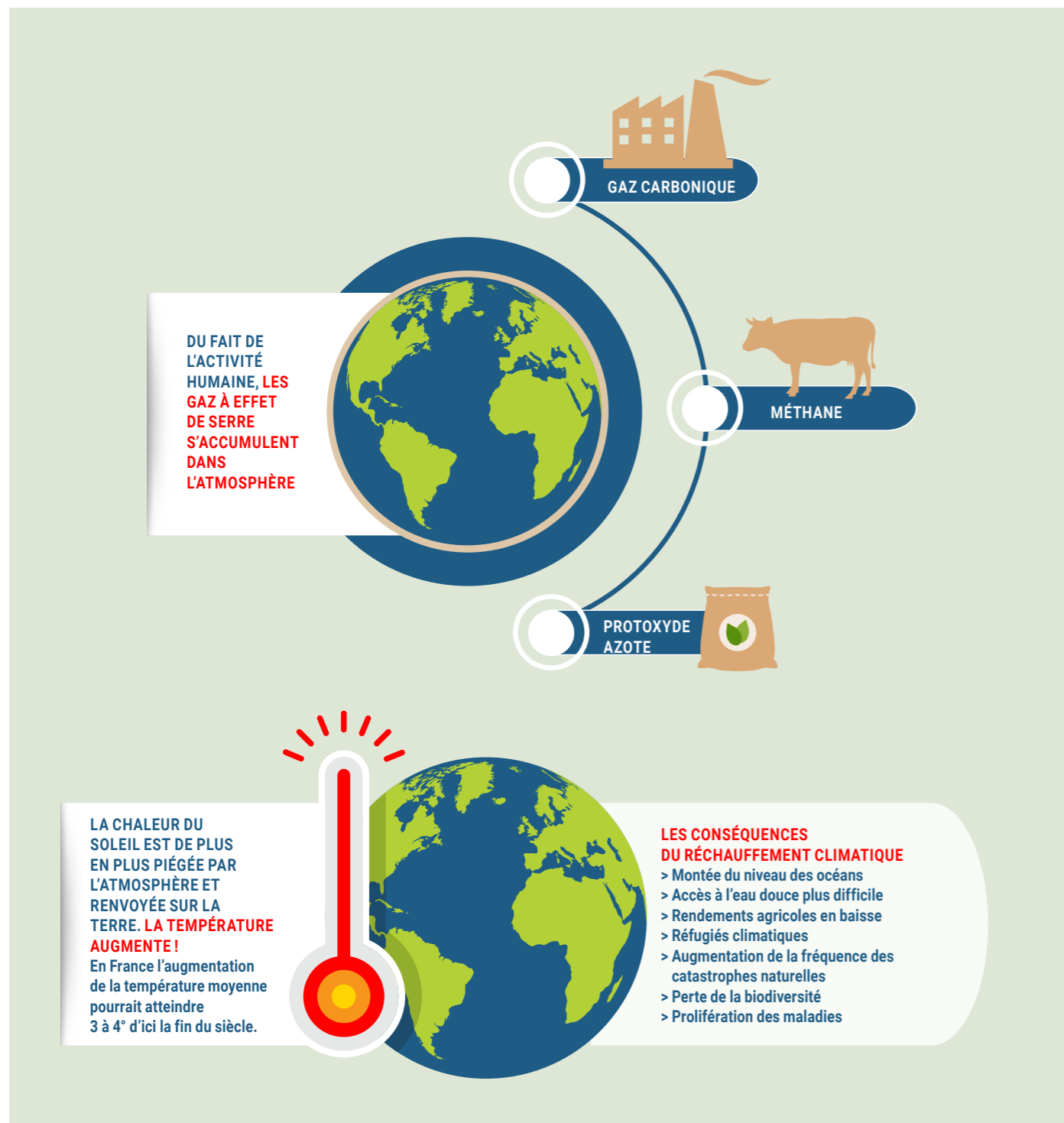


3

LES ACTIONS  
MISES EN ŒUVRE  
PAR LE  
DÉPARTEMENT

# 3.1 | LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

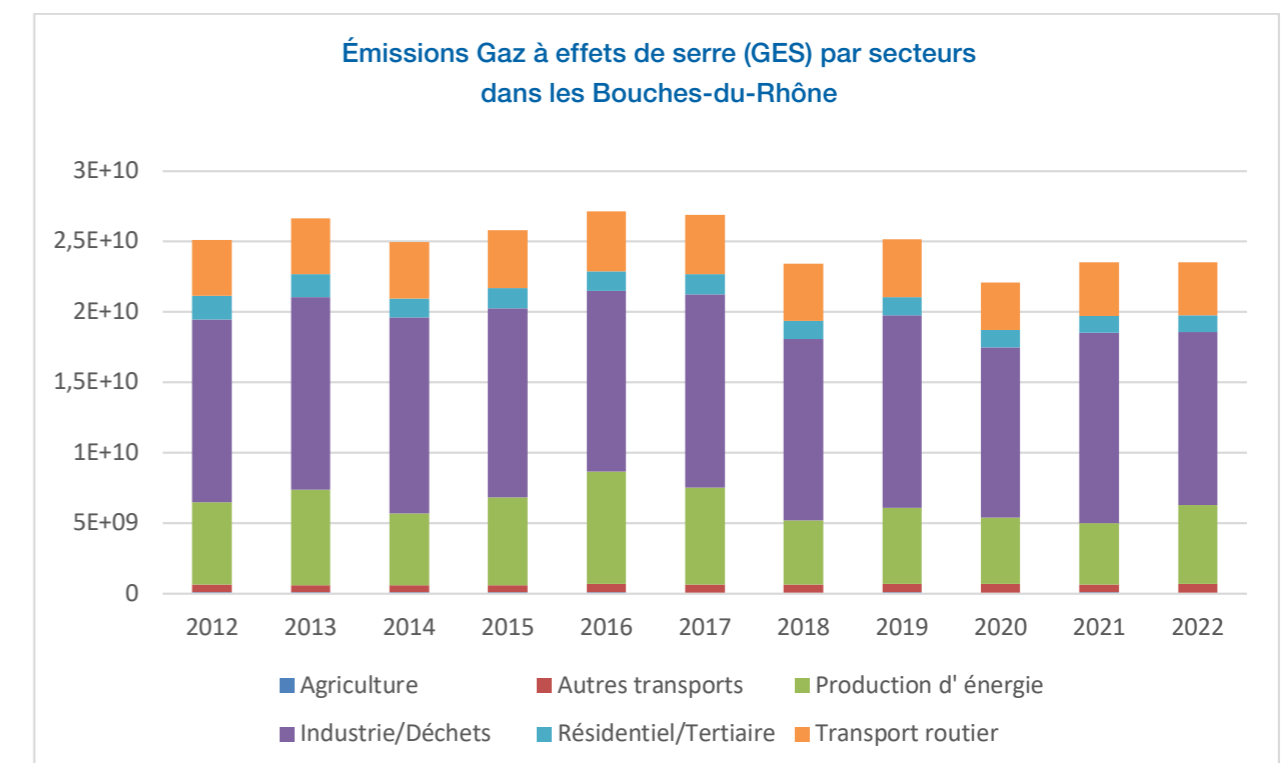
## 3.1.1 CONTEXTE



## 3.1.2 LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

es Gaz à Effet de Serre (GES) sont des gaz naturels présents dans l'atmosphère terrestre et qui emprisonnent les rayons du soleil, stabilisant la température à la surface de la planète. Depuis le 19e siècle, la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère est en constante progression, principalement en raison des activités humaines.

Dans les Bouches-du-Rhône, les émissions de l'année 2022 sont proches de 2021, après une nette baisse en 2020, en lien avec la crise COVID qui a ralenti l'activité. C'est le secteur de l'industrie / déchets qui reste, de loin, le principal émetteur.



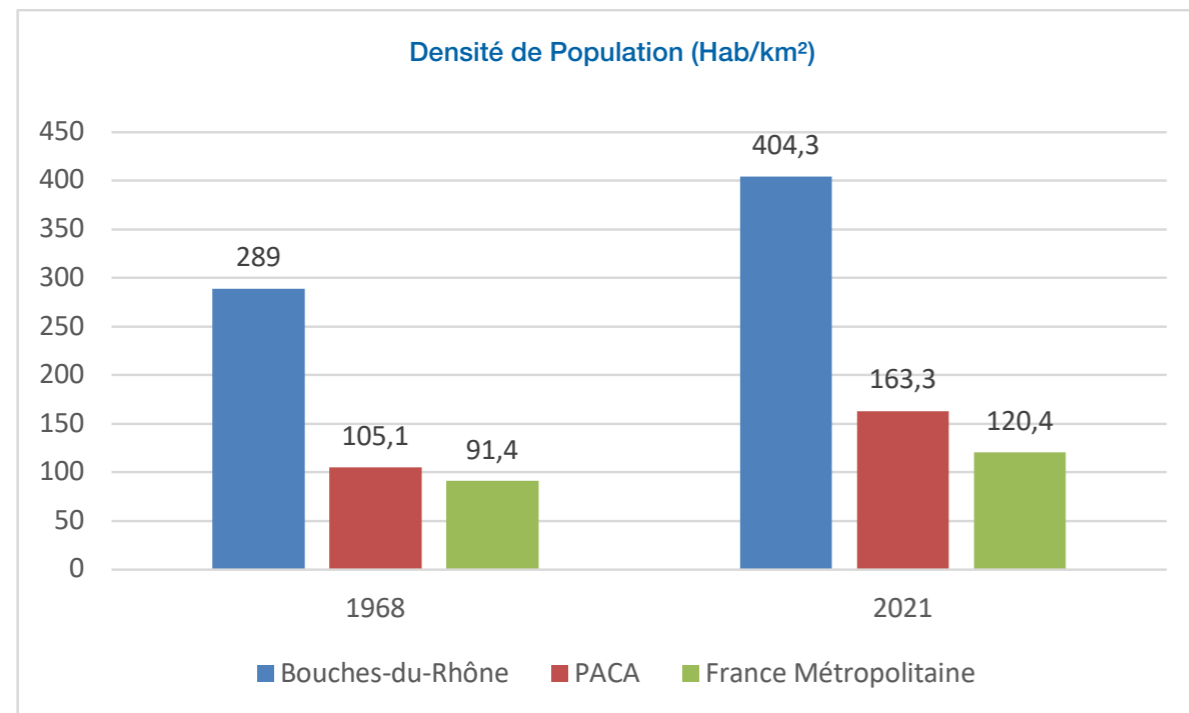
Cet indicateur permet d'aborder :

- la nécessaire maîtrise de la consommation et demande en énergie,
- la réduction de l'émission des gaz à effet de serre,
- la promotion des énergies durables,
- l'anticipation des effets du changement climatique.

## ENJEU 1 : MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS ET LA DEMANDE EN ÉNERGIE

Le département des Bouches-du-Rhône se caractérise par une densité de population nettement supérieure à la région et à la France métropolitaine et une augmentation importante du nombre d'habitants au km<sup>2</sup> (+ 40 %) entre 1968 et 2021.

Il s'agit donc de faire face à une demande en énergie croissante tout en préservant les ressources.



Source : Insee, RP 1968 et 2020

### DES CONSTRUCTIONS À ÉNERGIE POSITIVE

- La Département construit ses bâtiments selon le standard "Bâtiment à énergie positive", qui s'impose à l'ensemble des maîtres d'ouvrage depuis 2020. Afin d'allier confort, faible impact carbone et économie d'énergie, les nouvelles constructions font systématiquement appel aux énergies renouvelables (chaufferies bois, centrales photovoltaïques, chauffe-eau solaires). Le recours à des matériaux biosourcés est renforcé (bois, isolant en matière végétale...) et une attention particulière à la qualité de l'air est apportée grâce à des matériaux sains non polluants et une ventilation efficace des locaux.

**Sur les 34 opérations de construction et d'extension de collèges prévues dans le Plan Charlemagne, 28 comprennent un programme intégrant a minima le standard RE2020, et 17 ont été lancées en 2024.**

- D'une manière générale, le Département est engagé dans un plan d'investissement sur son patrimoine pour renforcer la sûreté, améliorer l'accessibilité et la performance énergétique.

**Ces investissements ont fortement progressé pour atteindre 58,7 millions d'euros en 2024 avec une perspective de 77,7 millions d'euros en 2025.**

### DES COLLÈGES PLUS SOBRES EN ÉNERGIE

- Le Département poursuit l'amélioration de l'efficacité énergétique des collèges. L'objectif est d'optimiser le fonctionnement des installations de régulation, éviter les consommations inutiles en période d'inoccupation et mettre en œuvre un système de télégestion.

**En 2024, les actions portant sur l'efficacité énergétique ont permis à 80 collèges d'atteindre l'objectif de 40 % de réduction des consommations d'énergie finale imposé par le Décret tertiaire à l'horizon 2030.**

- De même, en lien avec le CEREMA, des collèges du territoire participent au Challenge CUBE.S, un concours annuel d'économies d'énergie entre établissements scolaires. **Il vise à réduire les consommations d'énergie et sensibiliser les élèves aux écogestes.**

### RÉDUIRE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES PARTICULIERS

- "Allo Rénov Énergie", lancé en 2020 par le Département et la Métropole et mis en œuvre par l'Adil, accompagne les particuliers tout au long de leur projet.

Les recommandations fournies sont neutres et objectives : conseils sur les travaux et sur les démarches préalables, financements, aide à la lecture des devis...

**En 2024, "Allo Rénov Énergie" a traité près de 14 000 appels téléphoniques (9 680 appels en 2023) et 5 370 projets de rénovation énergétique ont donné lieu à une information, un conseil ou un accompagnement (4 850 projets en 2023).**



- Le succès du dispositif Provence Éco-Rénov créé en 2016 se confirme au fil des ans. Cette aide, plafonnée à 4 000 euros, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, soutient les propriétaires occupants de leur résidence principale (sous condition de ressources) dans la réalisation de travaux d'amélioration de l'isolation et le chauffage. Elle peut être augmentée à 8 000 euros pour les logements situés dans un périmètre de lutte contre l'habitat indigne.

**En 2024, 1 103 aides Provence Éco-Rénov ont été attribuées pour 3,1 millions d'euros, générant presque 17,5 millions d'euros de travaux chez les particuliers.**

Depuis son lancement en 2016, quelque 14 206 aides à la rénovation ont été accordées pour un montant de plus de 32 millions d'euros. Ces rénovations ont permis de créer 884 emplois dans le BTP et d'éviter l'émission de 2 325 tonnes de CO<sup>2</sup> par an, soit l'équivalent de 18 600 allers-retours Marseille Paris en voiture essence thermique.

- Dans le cadre de ce dispositif, le Département a également mis en place une aide de 1 000 euros pour le remplacement des cuves au fioul vers des modes de chauffage plus vertueux.

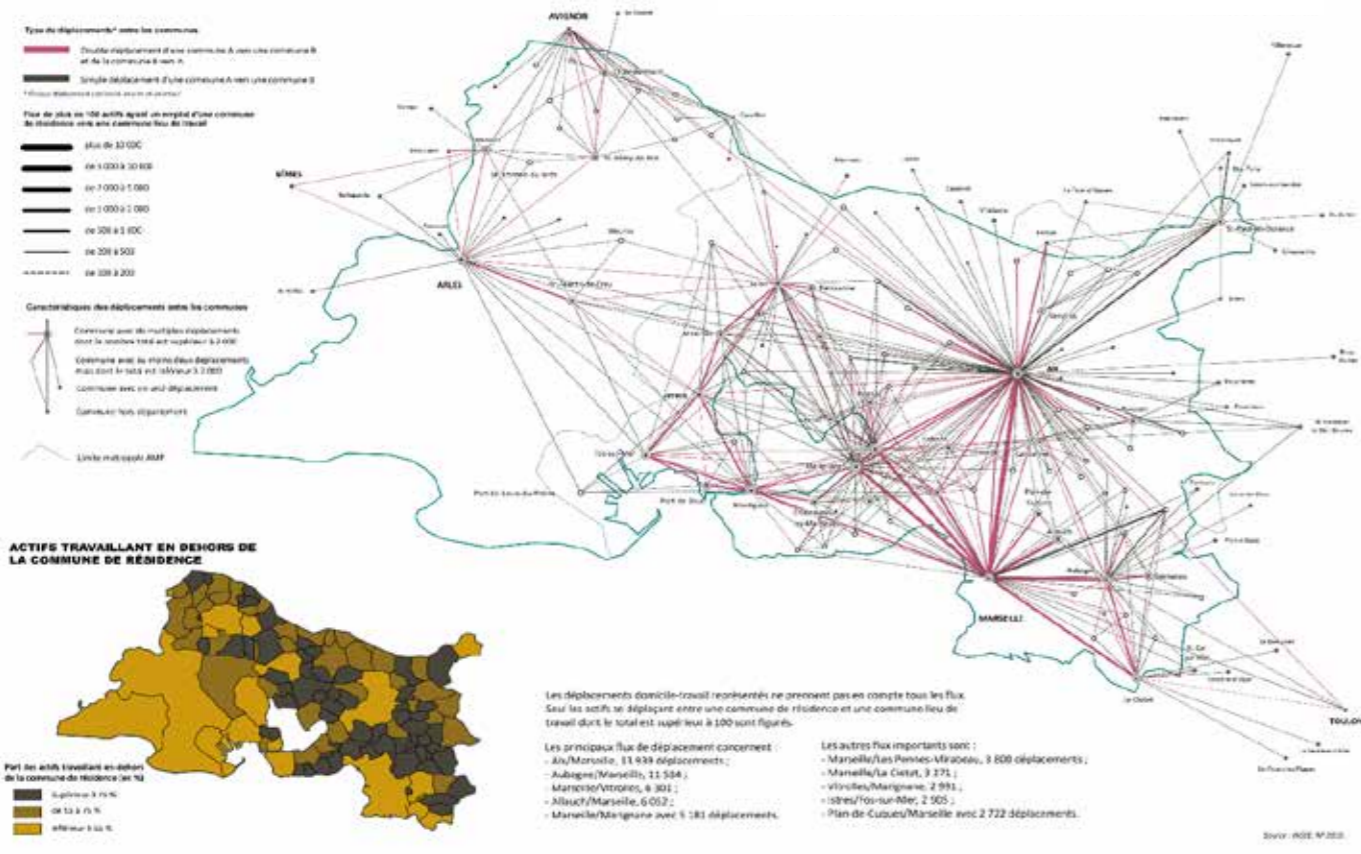
**En 2024, 200 cuves au fioul ont ainsi été remplacées.**

**ENJEU 2 : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES AUX DÉPLACEMENTS**

Dans les Bouches-du-Rhône, les habitudes de transports sont proches de celles du reste du pays : l'usage du vélo pour se rendre au travail reste très faible tandis que l'utilisation des deux roues est nettement plus élevée.

Enfin, les Bouches-du-Rhône étant le département le plus urbanisé de la région, les déplacements s'y font le plus souvent en transports en commun (14,6 %).

Carte des flux de déplacements Domicile-Travail



**UN PLAN MOBILITÉ AMBITIEUX POUR LE TERRITOIRE**

Lancé en 2016 par le Département et la Métropole, le Plan Mobilité consacre une enveloppe de 641,2 millions d'euros à la réalisation d'opérations majeures.

- **En 2024, les travaux de trois grands projets structurants ont été engagés**, et devraient voir le jour en 2025 :
  - **L'extension de la ligne 3 du tramway à Marseille**, au nord (1,8 km) et au sud (4,2 km) et la création d'un parc relais à Dromel (600 places) financées à hauteur de 140 millions d'euros soit 58 % par le Département.
  - **Le Val'Tram**, une ligne de tramway d'environ 14,4 km entre les communes d'Aubagne et de La Bouilladisse financée à hauteur de 30 millions d'euros soit 22 % du coût total par le Département.
  - **Le "ChronoBus" à Aubagne** qui devrait relier plus rapidement la gare d'Aubagne et le parc d'activités de Gémenos (6km), financé à hauteur de 15,8 millions d'euros soit 50 % par le Département.

**Le Département a ainsi investi 602 millions d'euros soit un volume total d'environ 1,6 milliard d'euros en faveur de l'amélioration de la mobilité sur le territoire.**

- **Le Plan Mobilité prévoit la mise en accessibilité de 4 stations de métro à Marseille : La Rose, La Timone, Rond-Point du Prado et Jules Guesde. La station Rond-Point du Prado est accessible depuis 2024.**



### DE NOUVELLES RAMES DE MÉTRO À MARSEILLE



Les nouvelles rames du métro seront automatiques et sans conducteur, climatisées, accessibles aux personnes à mobilité réduite depuis le quai, et bénéficiant des technologies de pointe. En 2024, les essais techniques étaient en cours.

**Le Département a financé à hauteur de 82,2 millions d'euros (60 % du coût) le renouvellement des premières rames. L'opération est pilotée par la Métropole.**

### PLUS DE VOIES RESERVÉES AUX BUS



**En 2024, ont été mises en service une voie réservée et une bretelle d'entrée sur l'A7 à l'Anjoly-Vitrolles, depuis la RD113 et une voie réservée aux transports en commun dans le sens Marseille-Aéroport, à l'aval du tunnel des Pennes-Mirabeau.**



### UN RÉSEAU CYCLABLE EN PLEIN ESSOR



#### Le Département aménage des voies cyclables pour la Durance à vélo.

Depuis 2015 et jusqu'à fin 2024, 80 kilomètres d'aménagements cyclables en site propre ont été mis en service et 8 kilomètres réhabilités sur la ViaRhôna pour une dépense de 37 millions d'euros.

9 kilomètres d'itinéraire cyclable entre Meyrargues et Saint-Estève-Janson, financés par le Département à hauteur de 346 360 euros et réalisés par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), ont été mis en service en 2024.

**Au total, près de 56 kilomètres d'itinéraires balisés ont été aménagés pour les cyclistes dans le cadre de "La Durance à vélo".**

#### Le label France Vélo Tourisme permet d'attester de la qualité de l'accueil réservé aux cyclistes en itinérance, à savoir la proximité d'un itinéraire vélo à moins de 5 km d'un itinéraire, l'accès à des équipements adaptés aux cyclistes : abri vélo sécurisé, kit de réparation ... Cela permet également d'inciter les touristes à choisir des mobilités douces.

**Le Label "accueil vélo" a été obtenu en janvier 2024 par le MDAA (en partenariat avec Provence Tourisme). Le musée propose en effet des kits de réparation aux cyclistes (jeux de clés, etc.).**



**DES PARKINGS RELAIS  
POUR COMPLÉTER L'OFFRE DE MOBILITE**



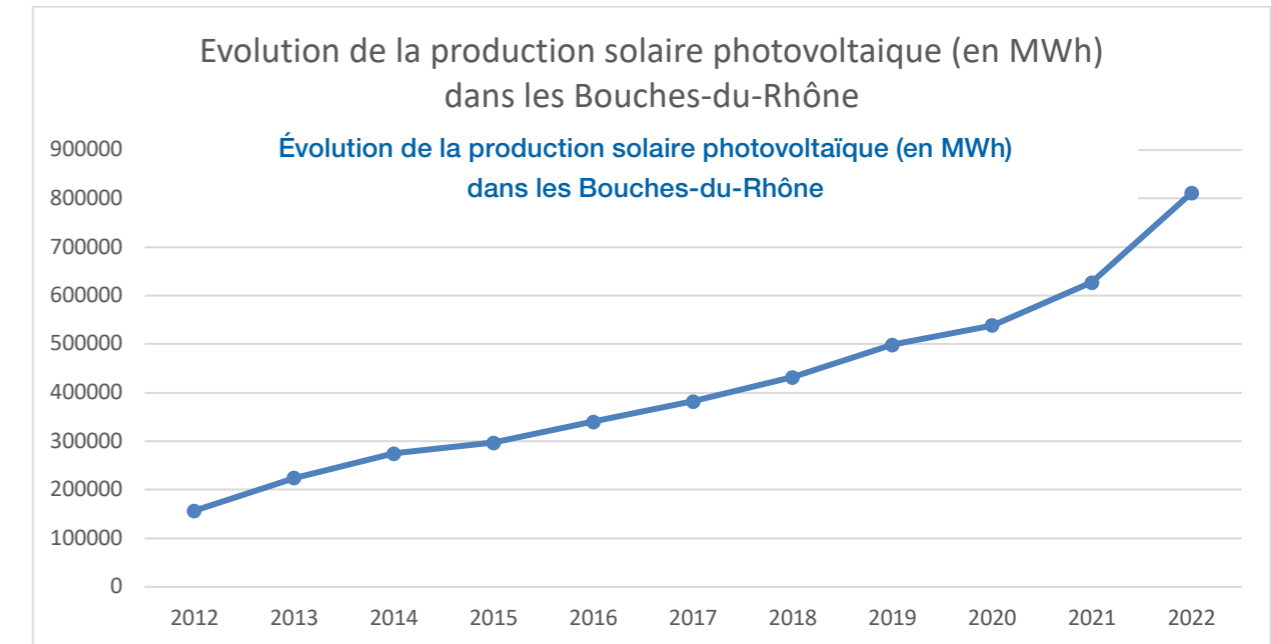
Plusieurs parcs-relais et pôles d'échanges, financés par le Département, permettent de connecter différents modes de transport sur des sites-clés. Les habitants peuvent combiner facilement voiture-train, voiture-car ou voiture-bus. En 2023, 3 pôles ont été mis en service à La Ciotat, La Fourragère à Marseille et Meyrargues.

En 2024, les études relatives au pôle d'échanges de Plan-de-Campagne (gare routière, parcs-relais de 400 places avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite, places pour les véhicules électriques) sont en cours, pour une mise en service prévue en 2027. **Le Département y consacre 20 millions d'euros.**



**ENJEU 3 : PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Parmi les énergies renouvelables, on constate une nette progression de la production d'énergie solaire photovoltaïque sur les dernières années.



Source : Inventaire cigale Atmosud

**DES COLLÈGES PRODUCTEURS  
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**



- En 2023, le Département a lancé le projet de solarisation d'un premier lot de toitures de collèges publics destinées à recevoir des centrales photovoltaïques. Il a également décidé de recourir à un tiers-investisseur pour construire et exploiter ces centrales. 30 collèges en seront équipés.
- Cette solarisation implique la rénovation des toitures de 25 collèges, pour atteindre un niveau de performance énergétique compatible avec celui des bâtiments basse consommation.

**24 opérations de rénovation ont été lancées et seront terminées début 2025. Le programme global de solarisation devrait se poursuivre jusqu'à la fin 2026.**

### AIDER LES COMMUNES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



- En 2024, dans le cadre du **PACTE**, **59 millions d'euros ont été attribués aux communes (et investissement de 111,8 millions d'euros) pour plus de 362 projets.**

**Le total des aides en faveur de la transition écologique s'établit ainsi à 65 % du budget engagé de 91 millions d'euros.**

- L'Aide à la transition énergétique finance les investissements des communes et leurs groupements de moins de 100 000 habitants, contribuant à la réduction des gaz à effet de serre, à la maîtrise de la demande énergétique et au développement des énergies renouvelables.

**En 2024, 86 dossiers ont ainsi été financés pour un investissement de 4,8 millions d'euros. Il s'agit principalement de travaux de modernisation de l'éclairage public, de changement de mode de chauffage, d'isolation de bâtiments, de création de pistes cyclables ou voies vertes, ainsi que d'acquisitions de véhicules électriques.**

- La création, en 2024, de la Société publique locale Energies de Provence (SPL) relève de la même démarche de décarbonation et de déploiement d'énergies renouvelables sur le territoire.

La SPL se concentrera dans un premier temps sur les installations de production photovoltaïque, qui constituent le besoin le plus immédiat exprimé par les collectivités, au rythme d'une dizaine de projets en année de fonctionnement, prioritairement sur nos propres bâtiments (à construire, à rénover ou à convertir) et sur les projets de communes ou de territoires opportuns.

**Au même niveau d'investissement que la Métropole, le Département consacre 1,75 million d'euros (sous forme d'actions) à la SPL Energies de Provence.**



### ENJEU 4 : ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les effets du changement du climat se font sentir au niveau planétaire. L'augmentation croissante du nombre et de l'intensité des aléas climatiques (canicules, inondations, tempêtes, etc.) démontre la vulnérabilité des territoires et des populations à ces événements extrêmes.

Ainsi, en parallèle des actions d'atténuation et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, des stratégies de résilience face au risque climatique doivent être engagées, transformant ces contraintes en opportunité de développement des territoires. Il ne s'agit plus uniquement de lutter contre les changements climatiques, mais de les anticiper en réduisant leurs conséquences et la gravité de leurs impacts.

### ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



- Le dispositif "Provence verte" vise à limiter les effets négatifs du réchauffement climatique en utilisant la nature comme élément de confort climatique.

Depuis sa création en 2020, Provence Verte a financé : 5 973 plantations d'arbres, 31 projets de jardins, 118 aménagements pour lutter contre les îlots de chaleur, 28 projets de soutien à la biodiversité.

**En 2024, le Département a soutenu 36 projets, présentés par 31 communes, pour un total de 2,5 millions d'euros de subventions (et un investissement de 4 millions d'euros).**

- "Sésame 13" (Services Ecosystémiques rendus par les Arbres Modulés selon l'Essence) est disponible depuis juin 2024 sous la forme d'une plateforme numérique accessible à tous : [sesame13.fr](https://sesame13.fr). Elle permet aux services verts des communes, aux directions techniques du Département et à tout aménageur des Bouches-du-Rhône, de choisir arbres et arbustes pour optimiser leurs projets de végétalisation.



### LA RECHERCHE POUR ANTICIPER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



- Le Département soutient de nombreux projets de recherche pour lutter contre le réchauffement climatique et les feux de forêts. .
  - Dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Département, deux projets de **conception d'exosquelettes** au service du service du SDIS13 et des forestiers-sapeurs sont étudiés par les élèves et enseignants-chercheurs d'Aix Marseille Université.
  - Le projet Cairefuel propose de prévenir et lutter contre les incendies en utilisant **un scanner Lidar et des drones** pour caractériser la densité et la hauteur du combustible dans les systèmes forestiers.
  - Porté par le CNRS, "Neumed" projette **d'observer les grands fonds marins** et capturer des particules élémentaires (les neutrinos). Ce terrain d'observation rejoint la création du Laboratoire sous-marin de Provence Méditerranée.
  - Le projet "Phytoscope" de l'INRAE développe une plateforme dédiée à **l'observation et l'expérimentation de solutions** pour l'horticulture, l'agroécologie et la forêt méditerranéenne.

**En 2024, le Département a financé 8 projets pour près de 2 millions d'euros.**

- Le Département lutte contre l'inconfort thermique d'été, en collaboration avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Avec l'appel à manifestation d'intérêt "Territoires adaptés au climat de demain" sur la thématique "Bâtiments", il agit en priorité sur les bâtiments les plus vulnérables du parc de la collectivité.



### 3.1.3 UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE



Les collectivités territoriales consomment énergies et ressources pour mener à bien leurs missions de service public, entretenir les équipements et infrastructures collectives ou préserver les espaces naturels au bénéfice de chacun. Elles émettent donc nécessairement des pollutions et produisent des déchets. **L'enjeu de conciliation de ces activités avec les préconisations pour un développement durable sur le long terme est fondamental.**

Cette volonté commence avec les agents départementaux, qui bénéficient de plusieurs dispositifs dédiés à l'amélioration de leurs conditions de travail et de trajets. Elle s'incarne également dans un recours privilégié à des énergies propres.



### LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE DÉPLACEMENT DES AGENTS



- Depuis 2020, l'accès au télétravail des agents du Département a été généralisé et encadré. Il permet aux 3 000 agents qui en bénéficient de limiter les effets négatifs des déplacements notamment en termes de fatigue, stress et risque routier.

**Le télétravail permet également de diminuer d'environ 30 % des impacts en émissions de CO<sup>2</sup> associés aux trajets domicile-bureau.**



- Le Département prend en charge les abonnements des transports en commun des agents, pour les trajets domicile / travail, à hauteur de 75 % depuis septembre 2023.

**En 2024, 1 766 agents ont bénéficié de ce dispositif (soit une augmentation de 2,97 % par rapport à 2023). Le coût total de cette prise en charge s'élève à près de 570 000 euros.**

262 agents disposent également d'un forfait mobilités durables (vélo et covoiturage) pour un montant de 68 300 euros. En complément de ce dispositif, un local à vélos sécurisé pourvu de 45 emplacements a été installé au pied de l'Hôtel du Département.

Par ailleurs, depuis novembre 2024, une application favorise le covoiturage des agents via l'opérateur KAROS, en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille, et a permis l'organisation de 766 trajets partagés.

- Pour aborder le développement durable de façon plus globale, des ateliers de sensibilisation ont été organisés. **En 2024, 89 agents volontaires ont participé à "Une fresque pour le climat"**

**Et 40 agents (tuteurs et apprentis) ont été formés à cette thématique lors de la journée d'accueil de l'apprentissage.**

### VERS UNE FLOTTE ÉLECTRIQUE



Le Département a débuté l'électrification de sa flotte de véhicules en 2018, avec l'acquisition planifiée et croissante de véhicules électriques.

- Fin 2024, la collectivité compte 140 véhicules électriques sur un total de 561 véhicules soit près de 25 % de la flotte. Elle compte également 38 véhicules hybrides.
- Le dispositif Partag'Auto proposait en 2024 un pool de 48 véhicules de service, dont 21 véhicules électriques soit 44 % du parc.
- Dans le cadre de sa politique d'exemplarité environnementale des collèges, le Département met à disposition des établissements demandeurs un véhicule utilitaire électrique et installe une prise de recharge dédiée.

### UN RECOURS CROISSANT ET QUOTIDIEN AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES



- Le Département alimente la chaufferie du domaine de Marseilleveyre, l'unité des forestiers-sapeurs de Peyrolles et celle de Lambesc avec **des combustibles bois de type granulés.**
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Département exige de son fournisseur **une électricité garantie à 100 % d'origine renouvelable** dans l'ensemble de ses bâtiments. Cette mesure permet de soutenir la filière économique locale des énergies renouvelables et ainsi de créer des emplois sur le territoire. Le surcoût est faible, de l'ordre de 0,5 % des dépenses totales de fourniture d'électricité.

### LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LE DOMAINE CULTUREL



- En lien, avec plusieurs secteurs d'activités (mobilité/transport, alimentation, numérique...), **le domaine culturel peut être un acteur efficace de la transition écologique.**
- Des tutoriels ont ainsi été établis pour accompagner les bonnes pratiques : mobilité douce et scénographie écoresponsable. D'autres, consacrés à l'élaboration d'un événement bas carbone sont en cours d'élaboration.



### DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS EXEMPLAIRES



- Conscient de l'empreinte écologique générée par chaque exposition (déplacements, matériaux, énergie, etc.) le Département déploie des actions dans ses structures culturelles, pour en limiter l'impact. Le matériel culturel est ainsi mutualisé.

#### • Les actions du Musée départemental Arles antique (MDAA) :

Les enjeux environnementaux guident les expositions temporaires, de la conception de la scénographie, jusqu'au démontage et au stockage de la muséographie. **Une utilisation pérenne ou un remploi des installations sont prévus en amont.**



#### • Les actions du Museon Arlaten :

**Le musée valorise les déchets de scénographie et expositions temporaires**, élimine des stocks obsolètes par des filières adaptées (10m<sup>3</sup> de papier, de mobilier, de bois), stocke des vitrines pour une utilisation ultérieure, et prête des matériels scénographiques aux expositions temporaires accueillies.

#### • Les actions environnementales des Archives départementales :

**Les scénographies d'expositions temporaires et permanentes sont élaborées de manière écoresponsable.**

La réutilisation du mobilier est quasi systématique pour les expositions temporaires. Les matériaux consommables (moquette, mobilier) des spectacles et événements sont également conservés pour réutilisation. La Direction de la Communication, de la Presse et des Événements met également en place de manière systématique le stockage, la réutilisation voire le recyclage des matériels utilisés lors des événements.

**LA RECHERCHE CONSTANTE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES**



- Le Département coordonne en interne des actions concrètes de communication-sensibilisation pour tendre vers une plus grande sobriété énergétique.

3 Maisons départementales de la solidarité (MDS) vont participer à un défi relatif aux économies d'énergies : travail préparatoire sur les bilans triennaux, présentation d'un power point sur le fonctionnement du bâtiment. Le service accompagnera les directions dans cette démarche communication-sensibilisation.

- La rationalisation et l'optimisation du parc immobilier du Département passe par l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier. Ce diagnostic complet du patrimoine immobilier permet de piloter les trajectoires d'interventions patrimoniales (réduire la surface occupée, diminuer le nombre de bâtiments et mutualiser les ressources).

- Le Département se saisit de dispositifs nationaux et européens pour réaliser des économies d'énergie.

- Le dispositif "énergie réservée" créé par la loi du 16 octobre 1919 permet de faire bénéficier à des acteurs locaux d'une partie de l'électricité produite par des concessions hydroélectriques. Le décret du 31/12/2015 prévoit que l'énergie réservée prenne la forme d'une compensation financière du concessionnaire aux Départements.

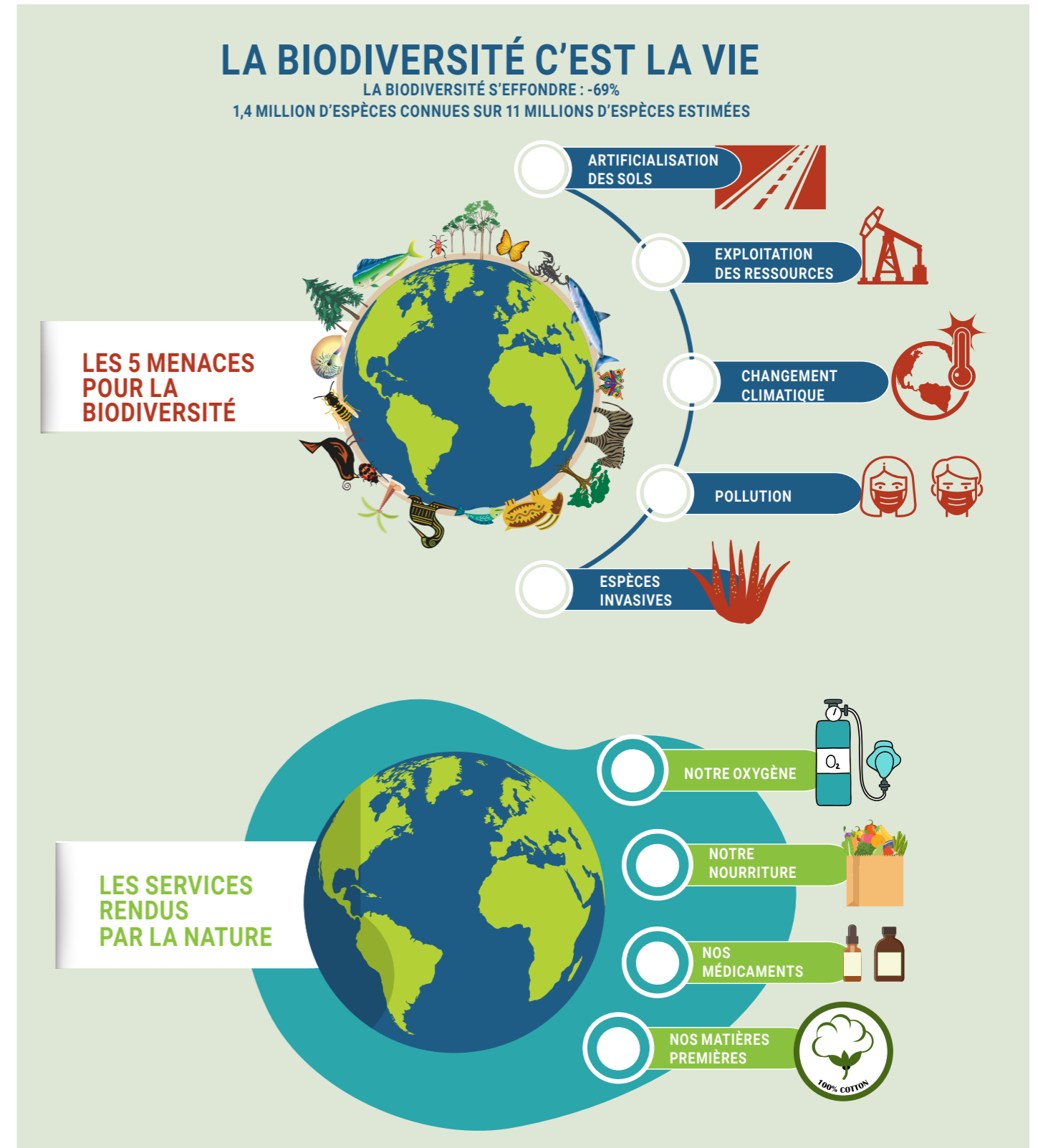
- Le dispositif Certificat d'Économie d'Énergie est destiné à déclencher de nouveaux investissements en matière de maîtrise de l'énergie. Il constitue un levier financier supplémentaire, au service d'un projet d'économies d'énergie, au même titre que les subventions ou les avantages fiscaux (crédit d'impôt...).

- Le Fond Chêne (ACTEE) permet de capter des financements sur des actions-travaux destinées à réduire les consommations d'énergie.

- En 2024, le bilan global des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) générées par le fonctionnement de la collectivité, durant l'année 2021, a été voté en Commission permanente. Il s'établit à environ 134 000 tonnes équivalent CO2 (tCO2e) générées par le fonctionnement de la collectivité et la mise en œuvre de ses compétences via une approche organisationnelle. Le Département s'est ainsi doté d'une Stratégie d'Accélération Bas Carbone (SABC) pour engager une transition opérationnelle, durable et adaptée au territoire, pour une administration et un département moins carbonés.

# 3.2 | LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

## 3.2.1 CONTEXTE



### 3.2.2 LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

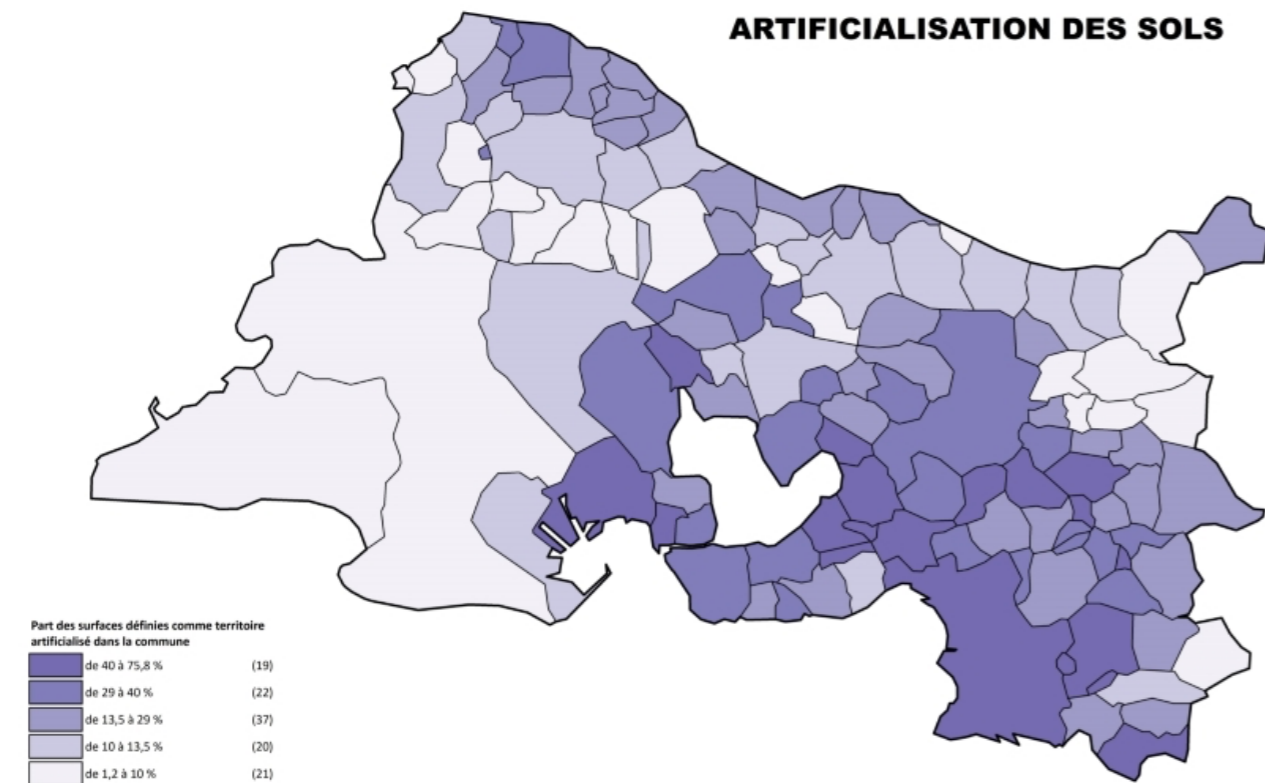
Préserver la biodiversité, protéger les milieux naturels et leurs ressources sont au cœur des missions du Département.

- réduire la consommation d'espace et les pressions sur les écosystèmes,
- économiser et protéger les ressources,
- mener des actions de valorisation et de sensibilisation.

#### ENJEU 1 : REDUIRE LA PRESSION SUR LES ÉCO-SYSTÈMES

Le territoire des Bouches-du-Rhône est composé à 9 % d'espaces humides, 19 % d'espaces artificialisés, 20 % d'espaces agricoles, 52 % d'espaces végétalisés.

Ces quarante dernières années, la part des sols artificialisés a augmenté dans les Bouches-du-Rhône, surtout au détriment des sols agricoles.



Source : Région sud occupation des sols, 2018

Source : Région Sud, occupation des sols, 2019.

#### DES ESPACES NATURELS AGRICOLES PRÉSERVÉS



- **Premier Département propriétaire foncier de France, la collectivité mène une politique de gestion durable et de valorisation de ses domaines départementaux.**

Les dernières acquisitions notamment dans les Alpilles portent à 18 500 hectares la superficie des Espaces Naturels Sensibles (ENS) aménagés, entretenus et préservés par le Département afin de concilier protection de l'environnement et accueil du public.

Aujourd'hui, 23 domaines départementaux répartis sur 32 communes sont ouverts au public dans un souci constant de préserver la biodiversité et offrir aux usagers des expériences dans une nature respectée.

**En 2024, 107 hectares ont été acquis par le Département.**

- **Cette volonté de préserver les espaces naturels et agricoles s'étend aux communes.** Ainsi, le Département a mis en place deux dispositifs pour les accompagner dans cette mission :

- l'aide à la préservation et à la valorisation foncière des parcelles inférieures à 100 hectares situées en zone naturelle ou agricole,
- l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies, la valorisation des ressources, la fréquentation des massifs et la conservation du patrimoine.

**En 2024, 69 dossiers ont été traités pour une aide de 1,3 million d'euros.**



## LA RÉSERVE SAINTE-VICTOIRE FÊTE SES 30 ANS, ENTRE PRÉSERVATION ET SENSIBILISATION



Première réserve naturelle à vocation géologique du monde à figurer sur la liste verte des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la **Réserve Sainte-Victoire jouit d'un des plus hauts niveaux de protection en France**. Sur ce site de 140 hectares, dont l'accès est totalement interdit au public, 1 500 espèces vivantes ont été recensées.



La réserve abrite également des trésors géologiques dont des œufs de dinosaures.

**En 2024, plusieurs événements ont été organisés afin de valoriser cette réserve exceptionnelle : la Journée Nationale de la Géologie, la Fête de la nature.**

L'exposition gratuite "Sur les traces des dinosaures de la montagne Sainte-Victoire", montée par la galerie départementale du 21 bis Mirabeau à Aix-en-Provence, a permis à 34 000 personnes de vivre une expérience paléontologique inédite.

## LA DÉMARCHÉ DE CERTIFICATION "PORTS PROPRES"



Le Département a engagé les ports départementaux dans la démarche de certification "Ports Propres" attribuée par l'Association française de normalisation (Afnor). Elle valide les actions et travaux qui concourent à l'amélioration environnementale des sites portuaires.

Après la phase d'études, le Département a engagé en 2024 la démarche opérationnelle de la certification, notamment dans les ports de **Niolon, La Redonne et Sagnas**.

S'agissant de ces 3 ports, les plans de réception des déchets ont été soumis aux conseils portuaires, pour une adoption par le Département en 2025.

Après la phase d'études, le Département a défini et établi en 2024 un programme d'actions, en lien avec les conseils portuaires.

**En 2024, la démarche opérationnelle a été lancée dans les ports de Niolon, La Redonne et Sagnas** : plans de réception des déchets, essais de robot nettoyeur de macro déchets, modernisation de l'éclairage public (avec la Métropole). En 2025, l'acquisition de moyens de lutte contre les pollutions accidentelles sera étudiée avec l'expertise du SDIS.

L'aire de carénage de Carro est en cours de mise aux normes, celle de Cassis a été relancée.

## ENJEU 2 : ÉCONOMISER ET PROTÉGER LES RESSOURCES

Les épisodes de sécheresse, le déficit en eau, le risque d'inondation impactent les Bouches-du-Rhône. La préservation de l'eau est plus que jamais un enjeu essentiel.

Et le Département est un acteur majeur de la gestion de cette précieuse ressource, tout comme la prévention et la lutte contre les incendies..

### ÉCONOMISER ET PROTÉGER L'EAU

Le rendement des réseaux de distribution d'eau potable est stable entre 2010 et 2022 dans le département (82,4 % de l'eau qui arrive jusqu'aux usagers dans les Bouches-du-Rhône et 76,7 % en France métropolitaine).

## LE DÉPARTEMENT DESIMPERMÉABILISE LES SOLS



- **Installer un revêtement perméable permet de redonner aux sols leur rôle de filtration**, contribuant au maintien de la biodiversité, à la végétalisation et à la lutte contre les inondations.
- Depuis 2020, **le Département a donc intégré les techniques de désimpermeabilisation dans les travaux de construction** qu'il conduit (cours de récréation, parkings et espaces extérieurs des collèges).
- **Cette volonté de préserver l'eau s'étend aux communes. Dans le cadre du dispositif "Provence Verte"**, le Département finance également les projets des communes en faveur de la désimpermeabilisation des bâtiments municipaux, notamment dans les cours d'écoles.

**AIDER LES COMMUNES ET LES PARTICULIERS À MIEUX GÉRER L'EAU**



Le Département soutient les communes et groupements de communes pour leurs investissements relatifs aux études, schémas et travaux pour :

- **gérer** l'eau et les milieux aquatiques,
- **protéger** et prévenir les inondations,
- **sécuriser** l'approvisionnement en eau potable et préserver la ressource sur la base d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable,
- **optimiser** le traitement des eaux usées et pluviales.

**En 2024, 29 dossiers ont été subventionnés pour un montant de 1,2 million d'euros.**

En 2024, le Département a créé l'aide aux particuliers pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie.

Cette aide a pour objectif de préserver la ressource en eau potable, de permettre aux particuliers de réaliser des économies sur leur facture d'eau, et de permettre à l'eau ainsi récupérée de s'infiltrer dans la terre (lors des arrosages du jardin) plutôt que de repartir dans le réseau pluvial. L'aide est de 25 % du prix d'achat TTC du récupérateur d'eau hors sol, dans la limite de 250 euros de subvention, et de 50 % du prix TTC de l'installation d'une cuve enterrée, dans la limite de 2 000 € euros de subvention.

**En 2024, le Département a attribué ces subventions à 46 particuliers pour un montant total de 10 427 euros.**



**LA VALORISATION DES EAUX PLUVIALES**



Valoriser les eaux pluviales au plus près de leur point de chute permet la recharge des nappes phréatiques, la végétalisation et le maintien de la biodiversité, ainsi que la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Avec le cahier technique "L'eau de pluie en ville", le Département accompagne et soutient financièrement les collectivités pour la déconnexion des eaux pluviales.

De plus, il incite les particuliers à passer à l'action, à l'échelle de leur parcelle, avec la mise à disposition d'un film de sensibilisation et de 12 fiches pratiques, téléchargeables sur le site internet du Département.

**PROTÉGER LE TERRITOIRE DES INCENDIES**

**LES FORESTIERS-SAPEURS AU SERVICE DE LA PREVENTION INCENDIE**



Véritables sentinelles, ils sont plus de 150 à entretenir et veiller sur les massifs forestiers, pour prévenir les risques incendie.



- Ils interviennent toute l'année.
- débroussaillage des pistes DFCI,
  - entretiendescoupeustratégiques et débroussaillage des bords des routes départementales,
  - opérations de sensibilisation.

De fin juin à mi-septembre, l'ensemble des effectifs des Forestiers-Sapeurs est intégré au dispositif de surveillance des massifs forestiers. Ils assurent des patrouilles dans les massifs forestiers et arment des vigies.

**En 2024, on décompte :**

- **2 096 hectares débroussaillés** par les forestiers sapeurs,
- **544 jours de guet en vigies + 2 720 patrouilles de prévention** et de surveillance estivale,
- **29 opérations, soit 221 hectares traités sur 43 communes**, d'obligations légales de débroussaillage (OLD) en bords de routes, et 1 187 courriers d'informations adressés aux propriétaires de fonds correspondants.



### FAIRE DE LA NATURE UN REMPART CONTRE LE FEU

- **Le Département réalise des coupes agricoles qui participent à la lutte contre les incendies.** En remettant en culture des parcelles jusqu'alors colonisées par le pin, les techniciens forestiers de Sainte-Victoire et de Garlaban-Etoile-Arbois, créent des coupures végétales indispensables au dispositif de lutte DFCI.

Sur le domaine de Roques-Hautes, on trouve ainsi une précieuse barrière naturelle contre le feu qui, sur plus de 25 hectares, offre également la possibilité de redécouvrir ou découvrir des espèces typiques méditerranéennes : plantations d'oliviers, amandiers, figuiers, jujubiers, pistachiers, chênes truffiers...

- **Le sylvopastoralisme constitue un autre moyen de lutter contre les incendies.**

Le Département met en œuvre de nombreuses activités sylvopastorales sur ses domaines. Des bergers font pâturer leurs troupeaux dans les domaines suivants : en Crau, Camargue, Sainte-Victoire, Pichauris, Jas de Roque, Domaine de Meynes, Val des Vignes, Tour d'Arbois, Saint-Pons, Fontblanche... y compris sur les récentes acquisitions comme celle de Roussargue sur la Sainte-Baume.

Cette pratique pastorale vise à maintenir les milieux ouverts et préserver la biodiversité tout en luttant contre le risque incendie.

**Fin 2024, 31 conventions de pâturages ont été mises en place pour une superficie d'environ 6 628 hectares.**



Le suivi des espèces saproxyliques (espèces invertébrées qui dépendent du bois mort ou en décomposition) contribuent à la bonne décomposition du bois et au recyclage de la matière organique.

Leur rôle écologique majeur impose un suivi rigoureux mené notamment sur les domaines de Saint-Pons et Fontblanche, en concertation avec l'ONF. **Une étude financée par le Département est en cours au sein du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume jusqu'en 2025.**

### ENJEU 3 : MENER DES ACTIONS DE VALORISATION ET DE SENSIBILISATION

La protection de nos ressources étant l'affaire de tous, il est primordial de sensibiliser le grand public aux écogestes et d'inciter chacun à adopter des comportements plus responsables.

Éduquer à l'environnement, c'est aider les citoyens à comprendre les enjeux, les raisons du réchauffement climatique et leur donner les moyens d'agir pour réduire leur impact environnemental. L'ambition est de faire évoluer les comportements au quotidien et de mettre en mouvement le plus grand nombre en faveur d'une transition écologique au service de la biodiversité.



### DES AGENTS POUR SURVEILLER ET PRÉVENIR

- **En 2019, une unité de la Garde républicaine à cheval a été définitivement installée à Marseille à l'initiative du Département.**

Destinée à renforcer la sécurité, elle effectue diverses missions de sûreté tant en milieu urbain qu'en milieu naturel. Elle intervient régulièrement en patrouille en appui de la Garde départementale à cheval sur les parcs et domaines départementaux très fréquentés.

- **La police de l'environnement, en lien étroit avec la garde à cheval départementale, mène des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement :** contacts quotidiens, mais aussi opérations de sensibilisation sur les chiens, sur la réglementation des déchets, ...

Des opérations de police ciblant les Véhicules Terrestre à Moteur (VTM) et la lutte contre les dépôts sauvages de déchets sont menées avec les forces de l'ordre et l'ONF.

**En 2024 : près de 40 000 visiteurs ont échangé avec les agents dans le parc de Saint-Pons, et plus de 6 500 dans le parc de Pichauris.**



**LA PROTECTION DES ESPÈCES EN DANGER**



• Dans le cadre du Plan national pour la protection de l'aigle de Bonelli (espèce protégée en France et en Europe), le Département a participé à l'opération menée par le Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sur les 45 couples d'Aigles de Bonelli qui nichent en France, **18 sont répertoriés dans le département, dont 3 couples suivis.**

• Le Département s'engage pour la protection du martinnet noir.

Oiseau migrateur, sa population s'effondre par la raréfaction d'habitats en ville favorables à sa nidification.

**En 2024, le Département poursuit la mise en œuvre de son dispositif de sensibilisation, avec la fabrication et distribution de 80 nichoirs à martinets noirs** auprès des collectivités.

Ce dispositif comprend désormais une Charte départementale de protection du martinnet noir avec 50 communes signataires, 12 collèges équipés en nichoirs et 274 nichoirs déployés sur le territoire.

• Le Département préserve l'habitat des chauves-souris.

Avec 23 espèces sur le territoire, notre département compte plus des 2/3 des espèces de chiroptères recensées en France. Elles font l'objet d'un plan national de sauvegarde auquel le Département contribue toute l'année, pour assurer leur suivi biologique et préserver au maximum leurs conditions de vie.

Dans ses domaines, le Département entretient les bâtiments, les arbres ou les grottes dans lesquels elles vivent pour mieux les protéger.

**À titre d'exemple, les domaines départementaux de Lambruisse (Sainte-Victoire) et Saint-Pons (Sainte-Baume) sont reconnus à l'échelle nationale comme sites pilotes de préservation.**



**LA PROTECTION DES ARBRES ET DES ABORDS ROUTIERS**



• Le Département mène un programme pluriannuel de plantation d'arbres le long des routes et voies cyclables départementales. À ce jour, le patrimoine est de 19 600 arbres alignés.

**En 2024, 500 arbres ont été plantés sur 9 sites favorables, en compensation délocalisée de 190 arbres malades ou fragiles abattus.** 288 arbres ont été plantés le long des deux nouvelles pistes cyclables entre Nord Alpilles et Durance.

• Le Département envisage de rendre les abords routiers à la nature, au travers d'une solution basée sur le génie écologique. Après une première expérience sur la RD26 à Plan d'Orgon, il a été décidé de généraliser en 2025 cette démarche à l'ensemble du territoire avec un accompagnement financier de l'Europe.



**UNE SENSIBILISATION PÉDAGOGIQUE ET FESTIVE**

• Depuis 2023, la collectivité organise les "Rencontres départementales" pour un public de professionnels et d'acteurs du territoire, autour d'un sujet d'actualité en lien avec l'environnement.

**L'édition 2024, sur la thématique "Nature en ville ou ville dans la nature" a rassemblé 82 participants.**

• Le parc de Pichauris incarne par sa programmation festive et pédagogique la volonté de rendre la nature accessible et d'informer sur sa fragilité.

**Le Département a organisé en mai 2024, "la Fête de la nature à Pichauris" une grande journée familiale dédiée à la nature.** De nombreuses activités et animations placées sous le signe de la sensibilisation et de la pédagogie ont été proposées, avec des ateliers spécifiques pour les enfants.

Cette journée a attiré plus de 3 000 personnes.



**Chaque dimanche d'octobre 2024, une programmation de balades nature gratuites a permis de découvrir le parc de Pichauris : les Festiballade.**

Encadrées par des partenaires experts, sur des thématiques variées (biodiversité, patrimoine, faune, flore, champignons, plantes comestibles...), elles étaient organisées pour des groupes de taille limitée afin de garantir une expérience de qualité.

3.2.3 UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

**UN LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL ÉCORESPONSABLE**



Le Laboratoire départemental d'analyses a fait l'objet de travaux pour réduire les consommations d'électricité, d'eau et de gaz. Parallèlement, un système de tri et recyclage des déchets (plastique, verre, papier, déchets chimiques, déchets biologiques, etc.) a été mis en place ainsi qu'une collaboration étroite avec les prestataires de nettoyage et de maintenance du bâtiment pour favoriser l'utilisation de produits écologiques et les pratiques écoresponsables.

Le laboratoire a également organisé un groupe de travail interne pour recenser les bonnes pratiques et a créé une charte e-mail pour réduire la pollution numérique.

**En 2024, le volume de déchets éliminés ou recyclés est de 10 147 L pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) en 2024 (contre 9 221 L en 2023) et de 1 150 L pour les déchets chimiques en 2024 (contre 1 020 L en 2023).**

**13 EN JEU**



En préconisant un aménagement du territoire qui répond aux enjeux environnementaux actuels, la feuille de route "Aménagement, le 13 en jeu" inscrit les orientations de la collectivité dans une perspective d'aménagement durable.

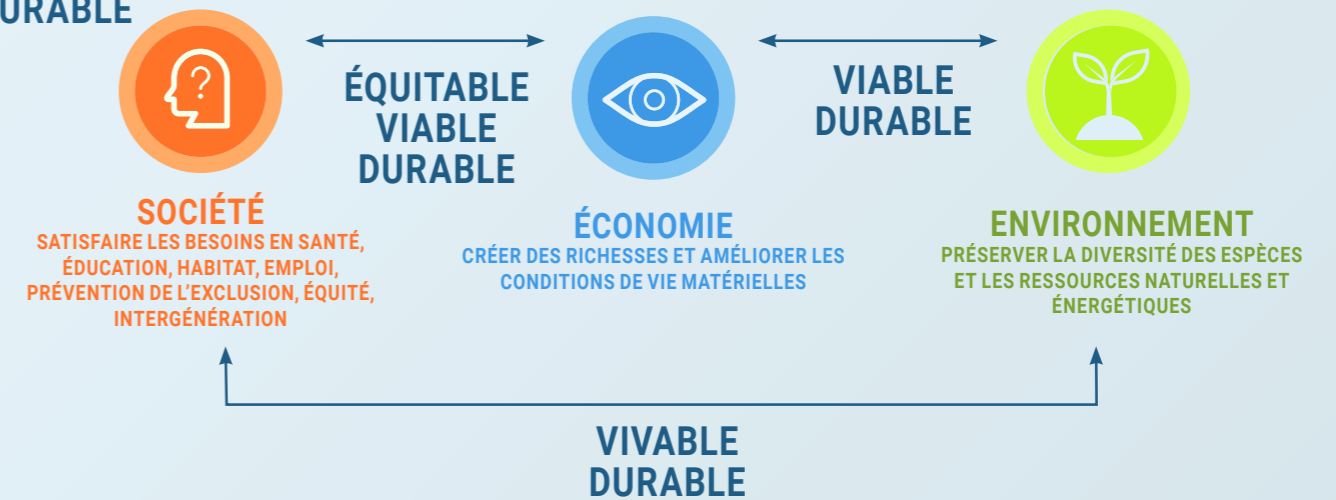
Afin d'asseoir le positionnement du Département en tant qu'aménageur et Personne publique associée émettant des avis sur les documents de planification, cette feuille de route identifie :

- les différents "territoires à enjeux" du département,
- les enjeux de chacun de ces territoires
- des orientations pour un aménagement vertueux afin de répondre aux défis environnementaux auxquels notre société doit répondre.

# 3.3 | LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

3.3.1 CONTEXTE

**LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ = UN DES PILIERS POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS DURABLE**



**POUR UN DÉVELOPPEMENT QUI NE LAISSE PERSONNE EN MARGE ET PROFITE À TOUS :**  
SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS (ÉDUCATION, SANTÉ, EMPLOI, LOGEMENT, ALIMENTATION, MOBILITÉ)



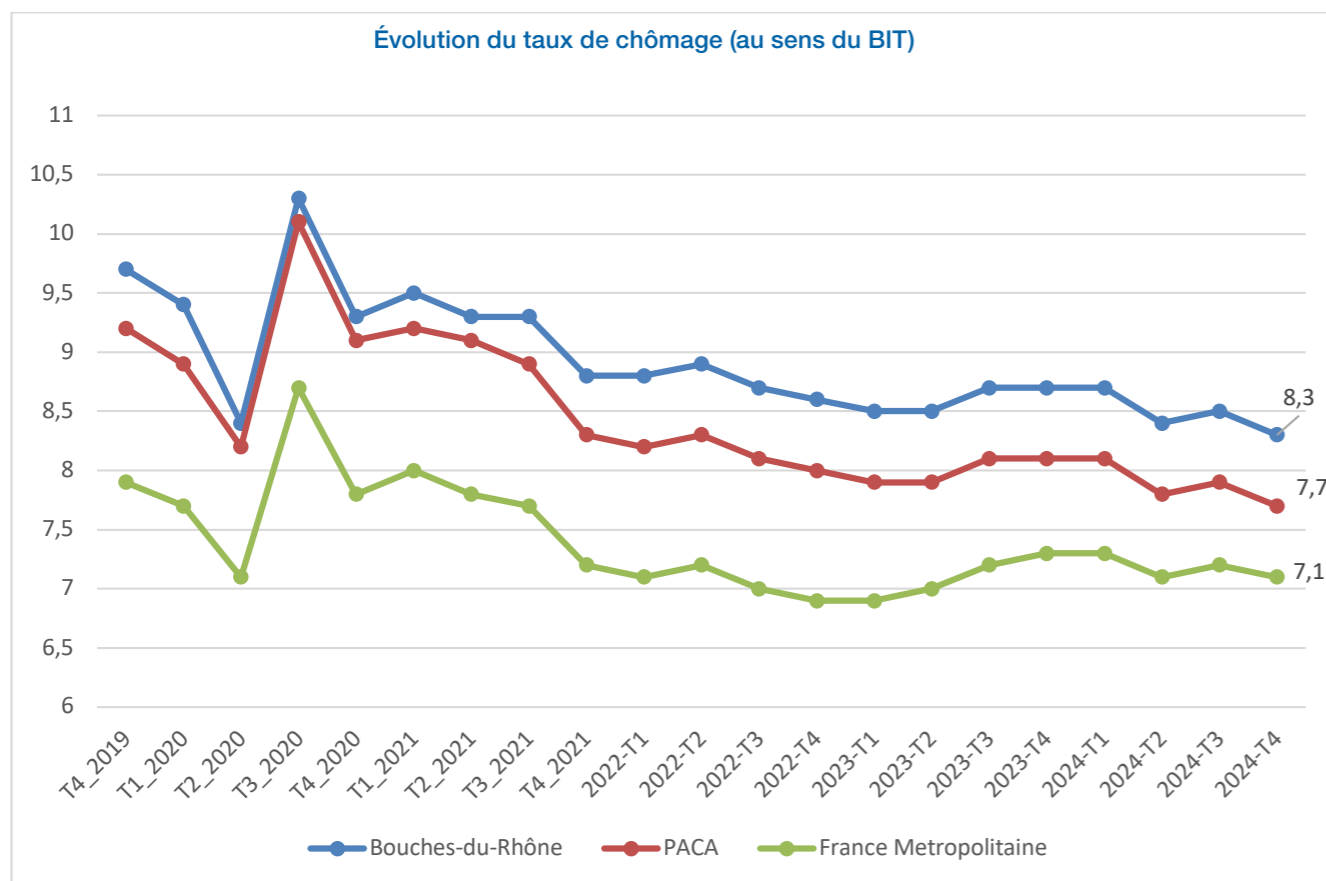
### 3.3.2 LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

Le Département lutte contre la pauvreté avec un arsenal dédié aux grandes problématiques :

- > favoriser à l'emploi pour tous,
- > lutter contre toute forme d'inégalité et d'exclusion,
- > protéger l'enfance,
- > mener des actions en faveur du logement et de la politique foncière,
- > permettre un accès égal au territoire et aux services de proximité,
- > agir pour la sécurité pour tous,
- > prévenir la récidive et la radicalisation,
- > promouvoir la citoyenneté, la démocratie participative et la coopération décentralisée.

#### ENJEU 1 : FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI POUR TOUS

Notre territoire dispose d'atouts dans certains secteurs d'activités (logistique, aéronautique, ...) et même si le taux de chômage est stable, il reste supérieur à la moyenne régionale et nationale.



Source : Insee, chômage au sens du BIT (enquête emploi)

Dans les Bouches-du-Rhône, le taux de chômage s'établit à 8,3 % au quatrième trimestre 2024. Avec une tendance à la baisse en 2024, les niveaux demeurent à hauteur des plus bas mesurés ces 40 dernières années.



#### LE DÉPARTEMENT FACILITE LA RECHERCHE D'EMPLOIS

- "JobProvence13.fr" est une plateforme numérique créée par le Département. Elle met directement en relation les bénéficiaires du RSA (BRSA) et des recruteurs du territoire.

Elle recense et géolocalise les profils, selon des critères de compétences et de proximité, au regard des exigences des offres d'emploi. JobProvence13.fr facilite les recherches des BRSA en triant les offres d'emploi selon leurs qualifications.

**En 2024, JobProvence13 compte 5 899 bénéficiaires du RSA inscrits, 5 059 CV en ligne et 500 postes en moyenne proposés chaque mois.**

- Dans la même volonté de rapprocher les demandeurs d'emplois des entreprises, la **Journée départementale de l'emploi** a à nouveau rencontré un franc succès, en novembre 2024. Cette journée a présenté plus de 3 800 offres de postes et permis de mieux préparer les candidats (coaching, atelier mobilité), d'informer sur les formations, la création d'entreprise et le financement de projets professionnels.

**11 000 visiteurs, 106 entreprises et 60 partenaires étaient présents. Et 9 500 entretiens ont été réalisés par les recruteurs.**

- Avec le dispositif "Pactes d'Objectifs pour l'Emploi", le Département permet aux acteurs économiques du territoire de proposer des actions novatrices et originales pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi.

**60 pactes sont signés chaque année.**



## LE RETOUR À L'EMPLOI AU CŒUR DES DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX



- **L'Accélérateur de l'emploi constitue un précieux outil pour les bénéficiaires du RSA et les recruteurs.**

Avec sa nouvelle formule, il propose des ateliers complets : entretenir son réseau, réussir son CV, mettre ses compétences en valeur ou encore réussir un entretien. À l'issue de ces sessions, les candidats sont mis en relation directe avec les entreprises.

**En 2024, l'Accélérateur de l'emploi a organisé 39 sessions au sein de l'Hôtel du Département, impliquant 1 980 personnes dont 530 employables.**



- **Le bus de l'Emploi complète l'action de l'Accélérateur de l'emploi.**

Installé dans un bus aménagé, cet Accélérateur mobile permet des actions ciblées en particulier dans les communes rurales ou périurbaines.

**En 2024, les 30 sorties du bus ont permis de mobiliser 4 731 bénéficiaires du RSA dont 990 mis en relation avec des employeurs.**

- **Le Département est un acteur majeur de l'insertion par l'activité économique.**

Il prend en charge une partie des salaires des personnes en insertion et en tutorat, notamment dans des secteurs d'activité en lien avec le développement durable : production et vente de fruits et légumes biologiques, protection des espaces verts et espaces forestiers, tri et revente de vêtements, etc.

**En 2024, le Département a financé 40 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) porteuses de 85 chantiers d'insertion.**

**2 967 CDDI sont en cours et 1 665 BRSA sont concernés.**

- **Le Département a également intégré des clauses d'insertion par l'activité économique dans ses marchés publics.**

Cela permet l'accès à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.

En 2024, le Département a diversifié ses pratiques d'achat en développant ces marchés réservés, en intégrant des clauses alternatives d'insertion, ainsi que des plans de progrès afin de sensibiliser les entreprises à la montée en compétences des publics par des actions concrètes telles que le tutorat et la formation.

**En 2024, 114 marchés ont été lancés, dont 70 notifiés pour un total de 60 000 heures contractualisées. 224 personnes ont obtenu un contrat de travail, dont 70 bénéficiaires du RSA (31 %).**

## DES INITIATIVES DÉPARTEMENTALES CIBLÉES



- Depuis 2023, le Département est engagé dans l'expérimentation **"l'accompagnement renouvelé" dans la perspective de la loi "Plein Emploi"**. Ce projet concerne les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements de Marseille, et les territoires des 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements et le territoire du Pays d'Arles depuis 2024.

10 000 bénéficiaires du RSA bénéficient d'un diagnostic socio-professionnel approfondi, d'un accompagnement intensif et de la construction d'un parcours d'insertion autour de 15 heures d'activités.

**Le taux de sortie en emploi est de 45,6% après un an d'expérimentation.**

- **Le Département a mis en place un dispositif spécifique pour les bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés de santé.**

Il permet d'accompagner les bénéficiaires dont la problématique santé constitue le principal frein à l'emploi. Il comprend 2 actions sur 12 mois :

- **l'évaluation de l'employabilité et l'élaboration d'un projet de vie adapté** qui permet au bénéficiaire de prendre conscience de ses limites pour sortir d'une situation bloquée. Il pourra par la suite se réorienter professionnellement ou effectuer une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou être orienté sur le dispositif PHARE,
- **l'accompagnement à l'accès et au retour à l'emploi** qui prend en compte le handicap en plusieurs étapes : mise en place d'un plan d'action d'accès ou de retour à l'emploi, préparation à la recherche d'emploi et à l'intégration dans le milieu du travail, et accompagnement à la recherche d'emploi.

**En 2024, les objectifs conventionnels ont été atteints : avec 1 941 BRSA accompagnés, 109 RQTH et 72 AAH obtenues et 111 accès à l'emploi et à la formation qualifiante.**



**DES DISPOSITIFS EMPLOI POUR LES JEUNES**



- Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, sans revenu ou avec de faibles ressources, âgés de 18 à 25 ans non révolus. Ce dispositif permet l'attribution d'aides financières ponctuelles et subsidiaires sous condition de ressources pour :
  - un secours financier d'urgence,
  - un projet d'insertion (subsistance, formation, mobilité, logement, santé, etc.).

**En 2024, le Département a soutenu 202 jeunes pour près de 170 000 euros.**

- Chaque année, le Département lance une campagne destinée aux jeunes de 18 à 25 ans révolus pour recruter 150 services civiques répartis dans les différentes Directions. Ce dispositif est également accessible jusqu'à 30 ans aux personnes en situation de handicap. Sans aucune condition de diplôme, il permet de mettre en avant la motivation, le savoir-être et les compétences de chacun.

**90% des services civiques ont eu une orientation professionnelle positive à la fin de leur contrat** (emploi dans le secteur privé ou au Département, reprise des études, formation professionnelle, concours ou création d'entreprise).

- Département favorise l'autonomie et l'employabilité des jeunes à leur retour de mobilité internationale.

En parallèle, le Département est le principal partenaire financier du projet d'accueil d'étudiants de l'Université française d'Arménie au sein d'entreprises des Bouches-du-Rhône, porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Arménienne.

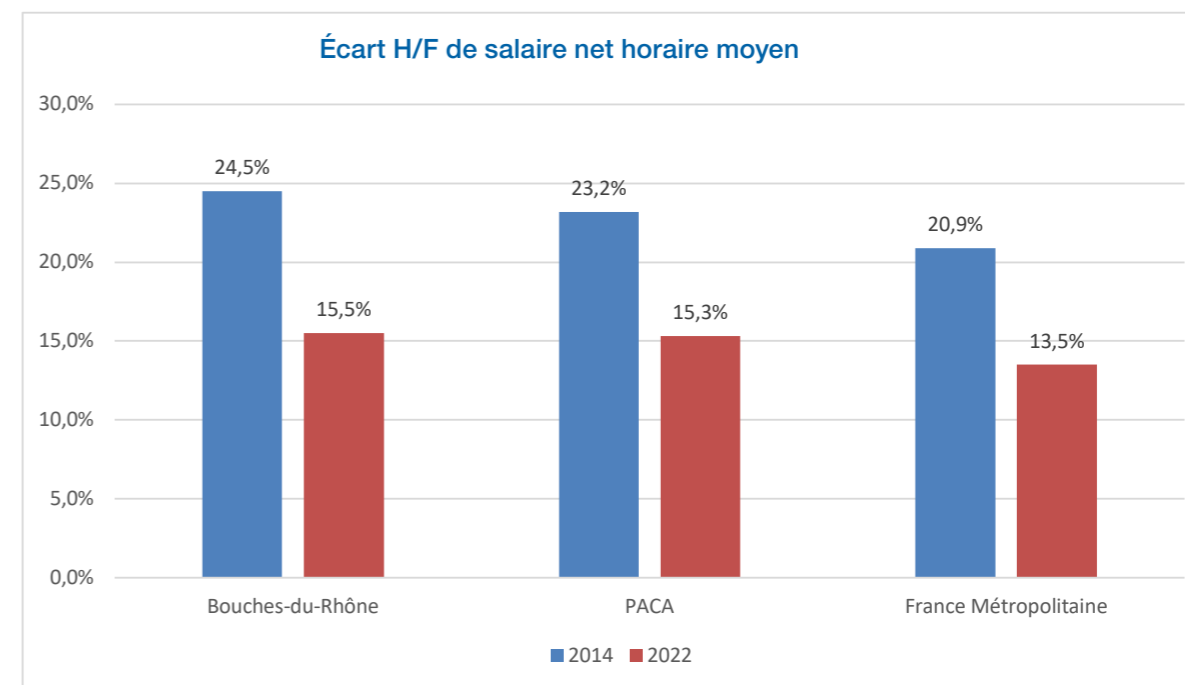
**Par le soutien à des associations, 355 jeunes ont bénéficié en 2024 de ce dispositif financé à hauteur de 130 250 euros par le Département.**



**ENJEU 2 : LUTTE CONTRE TOUTE FORME D'INÉGALITÉ ET D'EXCLUSION : PRÉCARITÉ SOCIALE, ÂGE, SEXE, HANDICAP**

La lutte contre toute forme de discrimination, d'inégalité et d'exclusion guide la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, et encourage la mise en place d'actions dédiées. Le Département met en place des lieux d'accueil afin de permettre à tous les publics de trouver soutien et écoute.

Pour aborder les inégalités entre les sexes, le critère des écarts de salaire entre les hommes et les femmes a été retenu. Si les écarts ont fortement baissé entre 2014 et 2022, ils restent conséquents.



Source : Insee, Bases tous salariés

**DES LIEUX D'ACCUEIL POUR TOUS LES PUBLICS**



Le Département a créé des lieux d'accueil, sur tout le territoire, pour informer et protéger tous ceux qui rencontrent des difficultés.

**LES MAISONS DE PROVENCE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Le Département gère deux Maisons de Provence de la Jeunesse et des Sports (MPJS) à Marseille et Aix-en-Provence.

**Véritables services de proximité, ces structures sont le relais des dispositifs déployés par le Département en faveur des jeunes (11-25 ans) et des associations.**



Espaces de convivialité et de travail, elles accueillent les usagers pour de nombreuses activités ludiques et professionnelles.

**En 2024, 19 associations ont bénéficié gratuitement de leurs équipements.**

**La MPJS de Marseille a reçu plus 7 100 personnes** dont 1500 collégiens et 1300 élèves d'écoles élémentaires, et **organisé 148 sessions d'animations.**

**La MPJS d'Aix-en-Provence a reçu environ 5 000 personnes** issues de 64 structures, et **organisé 133 sessions d'animations.**

À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, les MPJS ont proposé des initiations aux sports olympiques et paralympiques et des rencontres avec des athlètes de haut niveau du territoire.

**Ces 34 sessions ont attiré plus de 1 500 personnes.**

**LES MAISONS DU BEL-ÂGE**

Dédiées aux personnes âgées de 60 ans et plus et à leurs aidants, **les Maisons du Bel Âge sont un véritable guichet unique d'accueil et d'accompagnement.**

Elles permettent d'aider et d'orienter les usagers dans leurs démarches administratives, d'assurer une veille sanitaire et de lutter contre l'isolement. Certaines d'entre elles sont équipées d'un guichet postal.



**En 2024, on compte 45 Maisons du Bel Âge réparties sur le territoire.**

**LES MBA organisent également des ateliers et loisirs. En 2024, 2 638 adhérents des Maisons du Bel Âge ont participé à des animations ESport avec des jeunes.** Ces animations intergénérationnelles sont un excellent moyen de favoriser la cohésion sociale et de lutter contre l'isolement.

**LA MAISON DES AIDANTS**



Ouverte en septembre 2022, **la Maison des aidants est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation des aidants** de personnes en situation de handicap ou du Bel Âge.

Cette maison assure un accueil physique et une permanence téléphonique compatible avec l'emploi du temps des aidants. C'est un lieu de ressources en termes d'information, de droits et d'accès aux différents dispositifs relevant de la compétence du Département. Elle propose aussi des activités de bien-être, chaque atelier attirant près de 100 personnes.

Elle constitue également un lieu d'éducation thérapeutique et de coordination avec le secteur sanitaire.

**En 2024, 1 200 personnes ont été reçues.**

**LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Ouverte en décembre 2020, **la Maison départementale de lutte contre les discriminations (MDLD) est mobilisée autour de l'homophobie et la transphobie, l'égalité femmes/hommes et le harcèlement scolaire.**



La MDLD est un centre de ressources à destination des associations, un lieu d'information et d'orientation pour le public, de veille, d'études et de prospectives.

**En 2024, la MDLD a accueilli 3 663 personnes (+10% par rapport à 2023) et a sensibilisé plus de 3 000 personnes (3 fois plus qu'en 2023).**

**LA MAISON DES FEMMES**

Sous l'égide de l'AP-HM, cette Maison sera un refuge pour les femmes vulnérables ou victimes de violences et leurs enfants. Ils pourront consulter facilement des médecins, sage-femmes, assistantes sociales et accéder à une expertise juridique pour déposer plainte en cas de danger.

Ce nouveau lieu d'accueil sera localisé dans un bâtiment du Département mis à disposition à proximité des hôpitaux de La Timone et de La Conception.

**Le Département s'est engagé à hauteur de 150 000 euros pour financer les travaux de ce nouvel équipement, qui ouvrira en janvier 2025.**

Le service de Protection Maternelle et Infantile situé en proximité sera un partenaire de premier plan de ce dispositif.

**DES DISPOSITIFS POUR AIDER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DU BEL-ÂGE**



- La plateforme **handicontacts13.fr** est un guichet unique novateur qui permet d'identifier facilement les structures et les aides en fonction du lieu de vie des usagers. Logement, santé, démarches administratives, soutien aux aidants, scolarité, emploi, cette plateforme numérique gratuite consiste à améliorer l'accès à l'information des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Elle regroupe un réseau d'acteurs locaux qui œuvrent pour l'inclusion et permet à chacun d'être orienté de manière adaptée et individualisée, en fonction de ses besoins.



- Le Département a lancé "Handiloisirs", un outil simple d'utilisation qui répertorie les activités accessibles sur notre littoral. Sorties nature, sports nautiques, activités culturelles, une multitude de propositions y sont recensées.

Handicap visuel, moteur, auditif ou mental, cette carte interactive permet d'effectuer une recherche pertinente en fonction du handicap, du lieu de vie et du type d'activité souhaité.

**En 2024, une centaine d'activités sportives et culturelles est recensée sur le site.**

Aussi, dans le même objectif d'amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, **le Département et le CEREMA ont réalisé en 2024 un guide méthodologique à destination des communes et clubs sportifs.** Il les aide à rendre accessible les points d'accès au littoral, à savoir les plages, les ports et les bases nautiques.

- Le Département a créé en 2022 le label "Sport et handicap" afin de référencer les clubs et associations du territoire, ouverts aux personnes en situation de handicap et proposant des activités handisports et sport adapté.

Ce label est une reconnaissance de l'engagement du club pour accueillir les personnes en situation de handicap dans de bonnes conditions. Il est délivré pour trois ans en concertation avec le Comité départemental olympique et sportif et les Fédérations françaises handisport et de sport adapté.

**À ce jour, 121 clubs ont été labellisés sur le territoire et sont fréquentés par 3 500 sportifs en situation de handicap.**

- Le Département a innové en organisant **des séances d'asinothérapie**, avec des ânes, pour aider des publics fragiles à reprendre confiance en eux et recréer du lien social. Des séances sont également proposées à la Sainte-Baume.

**En 2024, 208 personnes ont bénéficié de ce dispositif inclusif et naturel.**

- Créé par le Département, le dispositif "Quiétude 13" est un dispositif de téléassistance simple, destiné aux personnes de 60 ans et plus ou aux personnes en situation de handicap en perte d'autonomie.

Un petit boîtier télécommande, porté autour du cou ou du poignet, permet de contacter une plateforme téléphonique 24h/24 et 7j/7 en cas d'urgence, par simple pression du doigt. L'appel est pris en charge immédiatement par une équipe spécialement formée.

**En 2024, 16 234 personnes y sont abonnées et 109 communes conventionnées.**

**LA CULTURE POUR TOUS**



Le 21, bis Mirabeau à Aix-en-Provence organise des séances d'art-thérapie à destination de jeunes en difficultés psychologiques (dépression, troubles de l'humeur, phobie scolaire, ou anxiété).

**En 2024, 290 personnes ont participé à ces séances.**



Les Archives départementales reçoivent des groupes de personnes atteintes d'handicap physique ou psychique pour les mettre au contact de la culture via des visites thématiques et des ateliers pratiques.

**Les Echappées culturelles sont des sorties adaptées aux besoins des publics (aidants, parents, enfants,) qui répondent aux objectifs des intervenants sociaux.**

Elles permettent de parcourir les sites culturels du Département. L'étape **Antique** au Musée départemental Arles antique, **Provence** au Museon Arlaten, **Art** au 21, bis, **Histoire** aux Archives départementales, **Lecture** à la Bibliothèque départementale et l'étape finale **Prestige** avec un spectacle.

**DES COLLÈGES PLUS INCLUSIFS**



Dans le cadre du Plan Charlemagne, le Département équipe les collèges publics en mobiliers inclusifs, adaptés aux élèves en situation de handicap et en mobilier allégés ou facilement déplaçables lors du nettoyage par les agents polyvalents.

Ainsi, la collectivité finance des fauteuils, tables sur roulettes, paillasse mobiles et autres équipements scolaires. **En 2024, cet investissement s'est élevé à 150 000 euros.**



Le collège des Caillols a été doté d'une salle polyvalente ultra moderne. Équipé de vitres anti-UV, ce nouvel espace polyvalent peut accueillir les enfants souffrant de la "maladie de la lune". **Le Département a consacré 3 millions d'euros à cette opération.**

ENJEU 3 : PROTÉGER L'ENFANCE

Entre 2017 et 2022, la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans, dans les modes d'accueil "formels", a progressé sur la quasi-totalité des départements de la région.

DÉPARTEMENT	Taux de couverture global %	
	2022	2017
Bouches-du-Rhône	49,3	47,7
France métropolitaine	60,3	58,9

Source : Cafdata

Ces modes d'accueil "formels" comprennent : assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE – collectif, familial et parental, micro-crèches) et écoles maternelles.

UN ÉQUILIBRE TERRITORIAL POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



Le Département lance chaque année deux appels à projets à destination des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Le premier invite les porteurs de projets à apporter des réponses innovantes en matière de parentalité. Le second, coordonné avec la Caisse d'Allocation Familiale, prévoit le soutien aux crèches qui mettent en place des projets d'accueils spécifiques à destination des familles vulnérables, notamment :

- les familles dont l'enfant est en situation de handicap ;
- les salariés en formation, temps partiel, CDD, intérimaires ou les parents en démarche d'insertion sociale ou professionnelle,
- les familles monoparentales.

**En 2024, tous les projets ont été subventionnés à hauteur de 385 800 euros.**

Par ailleurs, le Département finance des crèches qui dédient une à trois places par site au profit d'enfants orientés par les services de la PMI, avec une priorité dans les "Quartiers prioritaires de la ville".

**En 2024, 26 structures ont été subventionnées pour 185 000 euros, et 37 places réservées pour 90 enfants accueillis à temps partiel.**

- Le Département veille à assurer un accueil professionnel et sécurisé de l'enfant pour permettre son épanouissement et son développement via l'agrément et le suivi des modes d'accueil individuel et collectif.

Le Département promeut le métier d'assistant maternel en organisant une trentaine de réunions d'information et d'organisation auprès d'environ 500 personnes ainsi que des journées d'échanges professionnels.

**En 2024, 5 433 assistants maternels proposaient 18 146 places, les 714 établissements en offrant 21 017.**



DES CONSULTATIONS MÉDICALES POUR LES ENFANTS

- Le Département est chargé de missions obligatoires relevant de la Protection maternelle et infantile, notamment des actions de prévention pour les enfants de 0 à 6 ans.

Afin d'accroître l'accessibilité à cette offre, l'accueil des familles pour la prise de RDV et le recours à Doctolib.fr ont été mis en place.

**En 2024, 81 800 consultations pluridisciplinaires ont été effectuées, pour 18 100 enfants et 15 410 femmes, et 15 700 visites à domicile.**



- Un bilan de santé systématique des "3 ans ½- 4 ans ½" intervient également dans les 709 écoles maternelles du territoire :

- 21 422 enfants vus en moyenne section de maternelle,
- 21 422 dépistages des troubles de la vision,
- 19 535 dépistages de l'audition,
- 20 772 dépistages de l'obésité,
- 20 980 dépistages de troubles psychomoteurs et du langage,
- 776 dépistages dentaires présentant au moins une dent cariée non traitée,
- 1 917 équipes éducatives,
- 1 920 projets d'accueil individualisé (PAI).

Ces données ont une grande importance pour mener des politiques de santé publique ciblées et efficaces. Il s'agit, à terme, de mettre en relation les données collationnées lors des premiers mois de vie de l'enfant, avec le bilan réalisé à trois ans, afin de mettre en perspective certains facteurs de risques et tenter de les réduire.

- Le Centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD) propose un suivi et un accompagnement des enfants et adolescents de 0 à 20 ans, qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement.

**FORMER LES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE**



- En partenariat avec les assistants familiaux et les Maisons d'enfants à caractère social (MECS), les enfants et adolescents placés bénéficient d'un accueil privilégié. À ce titre, les professionnels exerçant dans la protection de l'enfance reçoivent une formation spécifique pour mieux appréhender la santé mentale de ces publics.

**En 2024 : 190 enfants ont bénéficié d'une mesure de protection (175 en 2023)**

**LA MAISON DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DES FAMILLES**



La structure organise un challenge départemental de la Prévention pour la Jeunesse qui permet à des jeunes de produire un outil pédagogique d'information et de prévention sur une thématique en lien avec la prévention de la délinquance à destination de leurs pairs.

Deux journées d'immersion sont également organisées au sein de la gendarmerie .

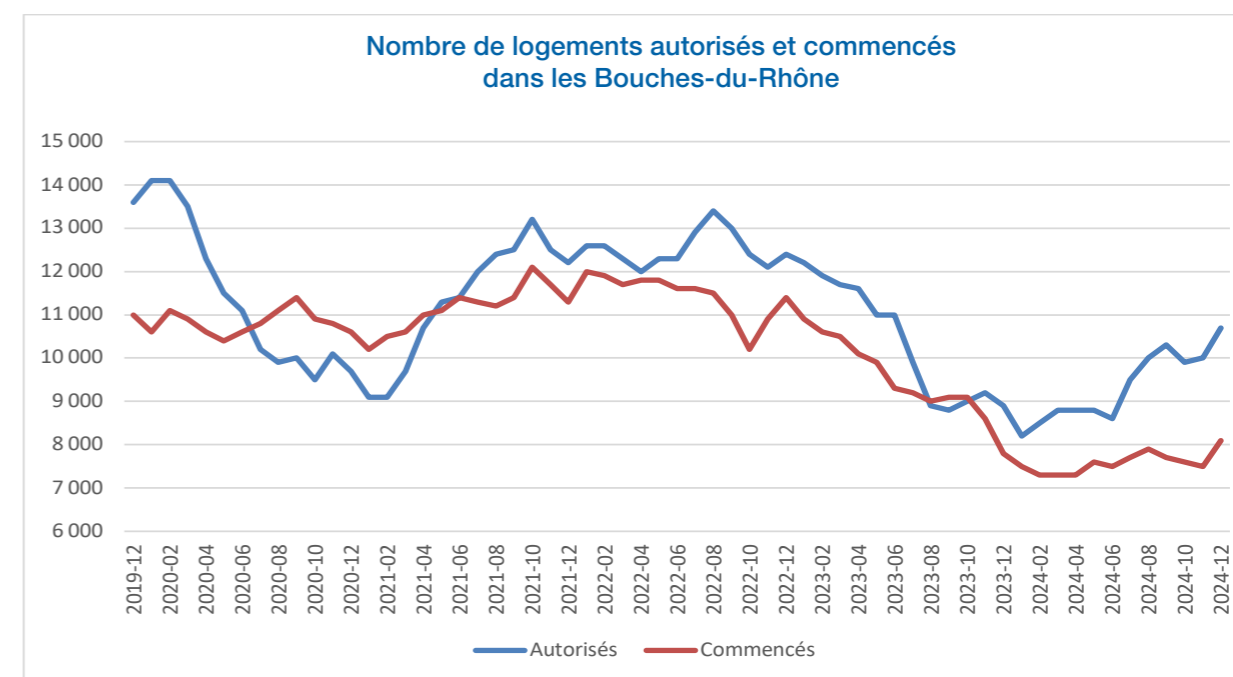
**Subvention 2024 : 3 500 euros.**

**Nombre de jeunes participants : 130 jeunes.**



**ENJEU 4 : MENER DES ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT ET LA POLITIQUE FONCIÈRE**

Le nombre de logements autorisés et commencés dans le département a baissé en 2023 avant de se stabiliser puis de remonter fin 2024.



Source : Insee, Sitaldel2

**DÉVELOPPER LE LOGEMENT SOCIAL**



Le Département apporte son soutien à la production de logements locatifs sociaux pour accroître l'offre sur des territoires déficitaires, tout en préservant la mixité sociale de l'habitat.

Il agit notamment sur quatre axes :

- La production et l'acquisition-amélioration de nouveaux logements sociaux en faveur de territoires déficitaires.
- Le soutien aux programmes innovants.
- La réhabilitation de logements locatifs sociaux.
- L'aide aux communes pour des acquisitions foncières et immobilières en zone urbaine afin de favoriser notamment le logement social.

**En 2024 :**

- **304 logements produits et 1 170 réhabilités pour 3 millions d'euros.**
- **15 acquisitions foncières et immobilières financées pour 2 millions d'euros.**

## AIDER LES PLUS FRAGILES À SE LOGER



### • Le soutien aux habitats inclusifs

Défini par la loi ELAN du 23 novembre 2018, l'habitat inclusif est inscrit comme une priorité du Schéma Départemental de l'Autonomie 2024-2028 et du plan Handiprovence 2025.

En 2022, le Département a signé une convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour mettre en place une nouvelle aide sociale : l'aide à la vie partagée (AVP). Cette aide soutient l'habitat inclusif dans sa dimension sociale et collective. **Trois appels à manifestation d'intérêt ont été lancés entre 2023 et 2025. Résultat : 80 projets ont été retenus, présentés par 36 porteurs, pour 623 personnes (262 personnes âgées et 361 en situation de handicap), répartis sur tout le territoire départemental.**



### • Des mesures d'accompagnement individuelles et collectives

Le dispositif d'Accompagnement socio-éducatif lié au logement (ASELL) vise à aider les ménages en difficulté à accéder ou se maintenir dans un logement. Il existe sous deux formes :

- Un accompagnement généraliste, axé sur des tâches spécifiques liées au logement.
- Un accompagnement renforcé, destiné aux ménages en situation d'expulsion, avec un objectif de stabilisation budgétaire.

L'Accompagnement social collectif (ASC), mobilisable par les travailleurs sociaux ou bailleurs sociaux, facilite l'insertion des ménages dans leur logement.

#### En 2024 :

- **2 121 mesures ASELL ont été financées (5,3 millions d'euros).**
- **1 256 mesures ASC ont été financées (1,2 million d'euros).**
- **45 opérateurs ont été subventionnés pour ces mesures, pour un total de 6,5 millions d'euros.**
- **deux projets liés au logement (auto rehabilitation et lutte contre la précarité énergétique)**

## UN HÉBERGEMENT PLUS SOLIDAIRE



### • L'hébergement d'urgence pour les personnes fragilisées

Face à la multiplication des situations complexes (errance, violences, ruptures familiales, migrations...), **le Département finance 205 places d'hébergement d'urgence sur tout son territoire :**

- Femmes victimes de violences : 134 places réparties entre plusieurs structures (L'îlot, l'Association des maisons d'Accueil, AVES, Solidarité Femmes 13, l'Oasis).
- 16 places via Habitat alternatif social (HAS) et le CHRS La Fraternité Salonaise.
- Femmes enceintes ou isolées avec enfant : 83 places réparties entre le Groupe SOS (Arles et Marseille), Hospitalité Pour Femmes, MAAVAR et SARALOGISOL.
- Nuitées d'urgence : 10 nuitées supplémentaires financées via le dispositif "Service nuit +" du SIAO/115.

### • Un fonds de solidarité adapté

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) propose des aides financières aux ménages en difficulté (hors Métropole), afin de leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir malgré des ressources insuffisantes.

#### En 2024 :

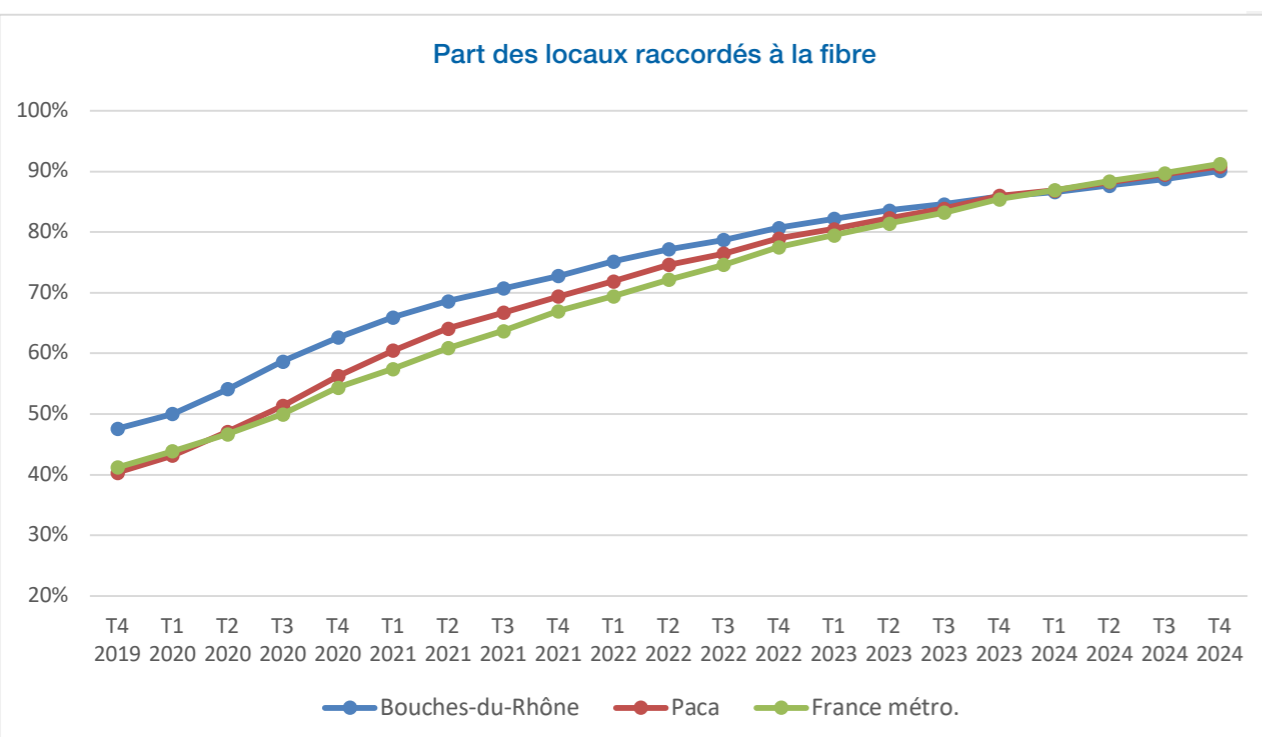
- **1 278 dossiers déposés.**
- **1 061 aides accordées, pour un montant total de 571 172 euros.**



**ENJEU 5 : PERMETTRE UN ACCÈS ÉGAL AUX SERVICES DE PROXIMITÉ**

Cet enjeu renvoie à la question de la qualité et de l'accès pour tous aux services de l'administration.

Dans un contexte de dématérialisation, la question du raccordement à la fibre est centrale. Ainsi, au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, 90 % des locaux du département sont raccordés à la fibre.



Source : Arcep

**UN SERVICE PUBLIC DÉMATÉRIALISÉ**



Dans un contexte de dématérialisation des services publics, le Département a lancé un plan numérique à destination des usagers et des agents de la collectivité.

Ce plan comporte 3 axes : mieux servir les usagers, renforcer la compétitivité du territoire et aller vers une institution 3.0.

Les 27 Maisons départementales de la solidarité (MDS) ont été équipées de matériel adéquat (haut débit, PC, tablettes, etc.) afin de rendre les usagers autonomes dans leurs démarches administratives en ligne.

Depuis fin 2023, les usagers ont accès dans les MDS, via un wifi gratuit, à un portail internet leur permettant de trouver des informations sociales de proximité.

**FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**



• Dans les communes :

Le Département déploie un dispositif d'aides afin de mettre aux normes d'accessibilité les équipements recevant du public et de réaliser les travaux d'adaptation sur les bâtiments existants.

Les plages, ports, bases nautiques du littoral, parcs, jardins et liaisons piétonnes sont également concernées.

En 2024, 13 dossiers de mise en accessibilité de lieux publics (écoles, bâtiments administratifs, équipements sportifs ou culturels) ont été financés, pour 1,5 million d'euros.

• Dans les domaines départementaux :

Le Département a aménagé deux parcours pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sur le domaine de Saint-Pons et Roques-Hautes et deux pontons de pêche à l'Étang des Aulnes.

La prolongation du cheminement de Saint-Pons est en cours et une voiturette PMR a été spécialement acquise pour permettre aux visiteurs en situation de handicap de se rendre jusqu'à l'abbaye.

De nouveaux espaces naturels sont en cours d'aménagement sur Fontblanche et Pichauris dans le cadre du projet de " la Traversée Verte " : parking PMR, cheminement stabilisé, aires de pique-nique adaptées...



D'ici à 2028, la collectivité aura significativement multiplié le nombre de chemins PMR dans l'ensemble de ses domaines. Cette offre viendra compléter les équipements d'ores et déjà mis à disposition comme les tables de pique-nique ou les places de stationnement réservées.

## ENJEU 6 : AGIR POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS AU QUOTIDIEN

Le Département a mis en place des actions de prévention et de mise en sécurité afin de prévenir les risques, porter secours et assistance et accompagner les populations.

### LE DÉPARTEMENT OUVRE 37 "LIEUX REFUGE"



Sous la houlette de la Maison départementale de lutte contre les discriminations, toute personne en insécurité, harcelée ou victime de violences peut désormais se mettre à l'abri dans l'un des 37 bâtiments du Département devenu "lieu refuge". Ces lieux, dont l'accès est sécurisé par un vigile, accueillent la victime en toute bienveillance grâce à des agents spécialement formés qui peuvent la mettre en sécurité en attendant l'arrivée d'un proche ou des services de police, en fonction de la gravité de la situation.

**En 2024, le Département comptait 37 lieux refuge.**



### FAVORISER L'ACCÈS AU DROIT



Le Département finance le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) qui regroupe les **professionnels du droit, les collectivités locales, les associations spécialisées et l'État.**

Le CDAD a pour mission de définir une politique d'accès au Droit dans le département et de piloter les actions qui en découlent.

**Subvention 2024 : 136 000 euros.**

### AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCE



#### Un soutien essentiel aux associations

Pour accompagner les victimes de violence, le Département est un partenaire privilégié de :

- **L'Association pour la Prévention et la Réinsertion Sociale (APERS)**, qui assure des permanences gratuites d'aide aux victimes et offre les compétences d'un service spécialisé du ressort des Tribunaux judiciaires d'Aix-en-Provence et de Tarascon.
- **L'association Aides Victimes Actes Délinquants (AVAD)** qui reçoit de très nombreuses victimes d'infractions pénales orientées par les fonctionnaires de police ou de gendarmerie et les magistrats du ressort du Tribunal judiciaire de Marseille.

L'AVAD, en collaboration avec le Parquet de Marseille et les services de police de l'Unité Médico Judiciaire gèrent, au sein de l'hôpital de la Timone, une plateforme pour les victimes de violences conjugales, Il s'agit de faciliter le parcours de la victime de violences conjugales (plainte, examen médico-légal..) et de permettre une prise en charge des personnes se présentant aux urgences.

**Subventions 2024 : 147 500 euros et 14 069 personnes accompagnées.**

Le Département soutient deux dispositifs de téléprotection pour les victimes (adultes et enfants) de viols et de violences conjugales, mis à disposition par l'APERS et l'AVAD :

- Les téléphones grand danger (TGD)
- Les bracelets anti-rapprochement (BAR)

**Subvention 2024 : 30 000€ pour 146 TGD et 51 BAR.**

**Nombre de personnes reçues : 125 en 2024.**

### DES MÉDIATEURS SOCIAUX AUX ABORDS DES COLLÈGES



Le Département déploie depuis plusieurs années, en lien avec les services de l'État, **un dispositif de médiation sociale aux abords des collèges**. Ce dispositif répond au besoin d'apaisement et de surveillance à l'extérieur des établissements. Il consiste à prévenir les incivilités par la présence d'un binôme fixe ou mobile de médiateurs qualifiés.

Les agents de médiation sociale travaillent en partenariat avec les organismes présents dans les quartiers : services et centres sociaux, prévention spécialisée, services communaux, police ou gendarmerie, etc.

**En 2024 : 59 collèges couverts soit 32 624 collégiens concernés.**



### RESTAURER LE LIEN DE CONFIANCE ENTRE LA POPULATION ET LES INSTITUTIONS



Le Département soutient le Centre ressource pour l'anticipation et l'aide au changement (CRAAC) dans la mise en place d'un projet visant à restaurer l'image des forces de l'ordre auprès des jeunes. L'objectif est de faire évoluer les représentations en s'appuyant sur des images.

**Subvention 2024 : 5 000 euros.**

### DES INTERVENANTS SOCIAUX DANS LES COMMISSARIATS ET LES GENDARMERIES



Le Département finance 14 postes d'Intervenants sociaux en commissariats, gendarmeries déployés par l'APERS et les CCAS de Marseille pour une écoute spécialisée, une évaluation et une orientation appropriée à la problématique rencontrée par les victimes.

**Subvention 2024 : 228 222 euros pour 14 postes d'intervenants sociaux.**

## ENJEU 7 : PREVENIR LA RÉCIDIVE ET LA RADICALISATION

En complément de ses compétences en matière d'action sociale, le Département agit également dans la lutte contre la récidive et la radicalisation. Concrètement, il participe à des actions de prévention à caractère éducatif et de restauration du lien social, et soutient des associations.

### LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE



Le Département est un partenaire des principales associations œuvrant dans la prévention de la récidive :

- **L'association Alliance du pays d'Arles**, qui porte le dispositif REPI Rencontre Enfants / Pères Incarcérés (REPI) dans les centres de détention de Tarascon et d'Arles. En 2024, 77 enfants et 42 pères incarcérés sont concernés par le dispositif.

**Subvention 2024 : 3 500 euros et 317 personnes accompagnées**

L'association organise également des groupes de parole, un suivi psychologique collectif et des entretiens individuels auprès des auteurs de violences conjugales.

**Subvention 2024 : 5 000 euros et 320 personnes reçues.**

- **L'Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS)** développe un projet d'éloignement physique des auteurs de violences conjugales par un hébergement en hôtel couplé à un suivi socio-éducatif renforcé.

**Subvention 2024 : 2 000 euros et 26 personnes reçues.**

L'association propose également des stages et groupes de paroles aux auteurs de violences conjugales à différents stades de la procédure pénale, y compris en détention.

**Subvention 2024 : 2 000 euros et 750 personnes reçues.**

- **L'association ACAY** intervient pour la réinsertion des jeunes en détention ou sortis de prison en les accompagnant dans un parcours individualisé défini en fonction de l'évaluation et de la volonté d'engagement du jeune.

**Subvention 2024 : 4 000 euros et 140 mineurs sensibilisés.**

- **L'association Wake up Café** accompagne des personnes détenues et sortant de prison motivées pour une réinsertion durable, sans récurrence. Plus de 825 personnes ont bénéficié de cet accompagnement global et pluridisciplinaire. Le taux de récurrence constaté est de 8 % contre 63 % dans les 5 ans au niveau national.

**Subvention 2024 : 3 500 euros et 271 personnes rencontrées.**

- **Les Beaux-Mets : premier restaurant semi-gastronomique en milieu carcéral**

Les Beaux Mets est le premier restaurant semi-gastronomique en milieu carcéral, en France, ouvert au public depuis fin 2022, sous format atelier chantier d'insertion (ACI).

**Subvention 2024 : 5 000 euros avec 13 détenus en contrat d'insertion professionnelle.**

- **Le travail d'intérêt général au sein du Département**

Depuis 2017, le Département accueille des personnes en Travail d'Intérêt Général (TIG) dans le cadre des partenariats et des agréments obtenus sur les ressorts des tribunaux de Marseille et Tarascon.

**30 TIG ont été reçus en 2024.**

### LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION



Le Département soutient le Centre ressource pour l'anticipation et l'aide au changement (CRAAC) pour la mise en œuvre de son projet de prévention de la radicalisation à destination des jeunes, parents et professionnels et visant notamment à l'analyse des processus d'embrigadement, au respect du cadre de la laïcité et à la limitation des conduites séparatistes.

**Subvention 2024 : 5 000 euros.**

### ENJEU 8 : PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ, LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La mise en œuvre de partenariats efficaces entre les différentes administrations et institutions est nécessaire pour la réalisation des objectifs de développement durable au niveau mondial, national ou local.

Ces partenariats inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, placent au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète, et garantissent un développement économique et social efficace.

Le Département s'ouvre à l'international au moyen d'échanges universitaires, de bourses accordées aux étudiants ou chercheurs étrangers, de la participation aux événements internationaux (congrès) ou encore sur l'octroi d'aides à la réalisation de projets.

Par le biais d'actions éducatives, il prépare les collégiens à devenir des citoyens responsables et engagés.

### LA CRÉATION DE L'ORDRE DÉPARTEMENTAL DES BÉNÉVOLES



Le Département a créé l'Ordre départemental des bénévoles, validé par la Préfecture. Les médailles comprenant 3 échelons : bronze, argent et vermeil en fonction de la longévité du bénévolat.

L'Ordre départemental des bénévoles concrétise la reconnaissance du Département envers les personnes qui donnent de leur temps pour le bon fonctionnement et l'animation des associations du territoire.

**En 2024, cette distinction a été remise à 200 récipiendaires.**



### ■ PROMOUVOIR LA LAÏCITÉ ET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



Le Département soutient des associations en vue d'informer, expliquer et promouvoir le concept de laïcité et les valeurs de la République grâce à des ateliers et la médiation au sein de centres sociaux, écoles, collèges et centres pénitentiaires.

**Subventions 2024 : 50 000 euros**

Le Département met à disposition l'exposition « Le livre géant de la laïcité » dans le but d'informer, expliquer et promouvoir le concept de laïcité et les valeurs de la République en partenariat avec des mairies du département, des collèges ou des centres sociaux.

**En 2024, l'exposition a été prêtée 26 fois, dans l'intérêt de 1 300 visiteurs.**

### ■ LE RENFORCEMENT DES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES



En 2024, des actions ont été poursuivies avec la Ville-Métropole de Gênes, partenaire de coopération décentralisée du Département depuis 1995, dont :

- L'accueil d'une délégation en septembre 2024, pour des actions de rayonnement et des partages d'expertise dans le domaine de l'environnement et du développement durable,
- Des actions pour la mobilité internationale des jeunes volontaires dans le cadre du service civique.



### ■ ACCOMPAGNER LES OPÉRATEURS VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF



Les opérateurs associatifs et réseaux de référence actifs à l'international bénéficient chaque année d'un soutien financier et de l'accompagnement du Département. Ces opérateurs interviennent à travers des projets de coopération pour atteindre des objectifs de développement durable, notamment dans les zones en développement (Méditerranée, Afrique de l'Ouest, Asie, Amériques centrale et du Sud, Proche-Orient).

**En 2024, 5 opérateurs ont été subventionnés.**

### ■ LA CAPTATION DES FONDS EUROPÉENS



Depuis 2018, le Département a mis en place de nouveaux moyens pour capter des financements européens.

Plus de 25 millions d'euros ont été accordés au territoire dont 16 millions pour la collectivité (numérisation des services publics, pistes cyclables, actions en faveur des personnes vulnérables, notamment les réfugiés ukrainiens, rénovation énergétique, échanges de bonnes pratiques sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse, etc).

**En 2024, la captation prévisionnelle de financements européens au bénéfice du Département s'élève à plus de 3,3 millions d'euros** (2,7 millions d'euros en 2023) et celle au bénéfice des acteurs du territoire à 800 000 euros (457 000 euros en 2023).

### ■ DES COLLÉGIENS PLUS QUE JAMAIS EUROPÉENS



Pour permettre aux jeunes de mieux connaître le fonctionnement de l'Union européenne et l'Histoire, le Département organise des déplacements pour les collégiens du territoire, au cœur des institutions européennes, et dans les lieux de mémoire.

**En mars 2024, 47 élèves du collège Nina Simone (Aix-en-Provence) et du collège Louise Michel (Marseille) ont ainsi pu se rendre à Strasbourg.** Ce voyage leur a permis de découvrir le Parlement européen, le camp de concentration de Struthof et le mémorial d'Alsace-Moselle.

Ce déplacement a également permis de renforcer les liens avec la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), avec laquelle le Département a conclu une convention de partenariat en 2024.

**FORMER LES CITOYENS DE DEMAIN, DÈS AUJOURD'HUI AVEC LE CDJ**



Le Conseil départemental des jeunes (CDJ) est un dispositif qui vise à sensibiliser la jeunesse aux missions du Département, à faire connaître le rôle d'un conseiller départemental et à renforcer leur lien avec les institutions, tout en les éveillant aux valeurs de la République.

Parmi les temps forts de l'année, le CDJ a été accueilli à 14 reprises dans différentes mairies par les Conseils municipaux de jeunes (CMJ). Ces échanges, menés en présence des conseillers départementaux et des élus locaux, ont permis de renforcer la coopération entre échelons territoriaux et de faire progresser les projets en cours.

**En 2024, le CDJ a tenu 4 assemblées plénières avec les membres titulaires, ainsi que 2 rencontres du Conseil de Provence des jeunes réunissant les suppléants.** Il a également remis un prix "Spécial CDJ" dans le cadre du concours Collèges fleuris, participé aux initiatives liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et mené 54 actions locales aux côtés des élus départementaux.

**PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES (CDJ) ET LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES JEUNES (CMJ)**



Les élus des CMJ et du CDJ œuvrent dans 3 domaines : cadre de vie, citoyenneté et accès aux loisirs. Ensemble, ils ont mis en place la version jeune de l'aide aux communes.

Les jeunes élus communaux émettent une demande de subvention relative à un projet, qui est traitée puis validée par les jeunes élus départementaux. Le Conseil départemental procède au vu de votre final. Le dispositif est présenté dans un guide.

Un tel partenariat renforce le rôle du CDJ et développe les connaissances institutionnelles des jeunes élus et citoyens.

**En 2024, 440 000 euros de subventions ont été attribués pour financer 9 projets présentés par autant de communes.**

**LA TEAM 13 FORTE DE PLUS DE 2 000 MEMBRES**



Créée à l'origine pour les jeunes de 11 à 25 ans, la Team 13 réunit aujourd'hui près de 2 000 membres (contre 1 700 en 2023) de tout âge désireux de s'investir dans des actions de bénévolat, au service de l'intérêt général sur le territoire.

Au-delà des ramassages de déchets ou des récoltes de denrées alimentaires, 365 jeunes et leurs accompagnants ont formé une haie d'honneur lors du passage de la flamme olympique devant l'HD13, et 100 jeunes se sont directement impliqués dans l'organisation des Jeux auprès du COJO.

**Entre 2021 et fin 2024, la Team 13 a répondu à 395 appels lancés par les associations.**

**Depuis 2024, le Département offre la possibilité aux communes de créer leur propre Team locale.** 9 communes ont ainsi été labellisées Team 13 : Istres, Auriol, Allauch, La Roque d'Anthéron, Cuges-les-Pins, Paradou, Vernègues, Saint-Cannat et Pélissanne ont été labellisées.



### 3.3.3 UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

Le Département développe une politique d'action sociale en proposant des prestations diverses et des équipements sociaux à l'ensemble du personnel et de leur famille. Il intègre également un volet social dans la commande publique, et facilite les demandes de subventions des associations et particuliers.

#### LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Dans le cadre du Plan d'adaptation et de développement des compétences (PADC) 2023-2025, une offre de formation est proposée autour de **la lutte contre les discriminations**. Celle-ci comprend entre autres des conférences, des actions menées en partenariat avec la MOLD, ainsi que des formations de sensibilisation au handicap.

**En 2024, 161 agents ont participé aux formations sur la lutte contre les discriminations organisées au Camp des Milles, et 71 cadres ont été formés aux enjeux du management inclusif.**



#### L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS DANS LEURS DEMANDES DE SUBVENTION

La collectivité accompagne les usagers et les associations au **dépôt des dossiers de demande de subvention**. Cet accompagnement s'organise via :

- L'apport d'une réponse à l'utilisateur par mail ou par téléphone ;
- Un accompagnement individualisé technique et administratif sur rendez-vous à l'Hôtel du Département ou sur le territoire (mais aussi par téléphone ou visioconférence) ;
- Une aide au dépôt de dossier individualisé et sur rendez-vous dans une Maison du Bel Âge du territoire suivant le lieu de résidence de l'utilisateur.

**En 2024, 6 "Rencontres associatives de Provence" ont été organisées à l'Hôtel du Département.**



#### DES CONDITIONS DE TRAVAIL JUSTES ET ÉQUITABLES

Au sein de la direction des ressources humaines, le service de l'action sociale propose des prestations diverses destinées à l'ensemble des personnels et de leurs familles. Parmi elles :

- **Un service social** qui conseille et soutient les agents en difficulté.
- **Une crèche pour les enfants du personnel au sein de l'Hôtel du Département**, mais également une participation aux frais occasionnés par la garde d'enfants de moins de 6 ans octroyée par la délivrance de Chèques-Emploi-Service-Universel (CESU) et une offre de places en crèche au plus près du domicile des agents via le dispositif des crèches en réseau contractualisé avec les Petits Chaperons Rouges.



Des **activités de loisirs** proposées les mercredis et pendant les vacances scolaires aux enfants âgés de 4 à 15 ans au centre de loisirs du Roy d'Espagne.

- **Des activités de loisirs** proposées les mercredis et pendant les vacances scolaires aux enfants âgés de 4 à 15 ans au centre de loisirs du Roy d'Espagne.

Les agents peuvent également bénéficier d'une allocation pour les enfants handicapés ou pour les séjours d'enfants handicapés en centres de vacances spécialisés.

**Les dépenses du service de l'action sociale s'élèvent à plus de 16 millions d'euros en 2024.**

#### UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2023-2025

La mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle a été rendue obligatoire par la loi de transformation de la fonction publique. **Le plan d'action triennal 2023 - 2025 propose de nouvelles actions afin de conforter la dynamique déjà engagée.**

En effet, le Département a souhaité faire de la question de l'égalité professionnelle un axe fort de sa politique des ressources humaines, autour de 3 objectifs principaux :

- Lutter contre les stéréotypes sur le genre ;
- Faire progresser la culture de l'égalité et de la qualité de vie au travail ;
- Favoriser les rééquilibrages entre les femmes et les hommes.

Un nouveau plan sera proposé pour la période 2026-2028



**L'INCLUSION AU CŒUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE**



Le Département a fait le choix d'intégrer pleinement l'inclusion et l'insertion sociale dans ses marchés publics.

Depuis 2021, le traitement du linge de réception est confié à l'ESAT Vert Pré (Marseille), un établissement d'aide par le travail qui accueille une centaine de personnes en situation de handicap.

Dans cette même dynamique, l'ensemble des prestations alimentaires servies lors des événements du CD13 (cocktails classiques, cocktails prestige et pique-niques) est assuré par La Table de Cana, une entreprise d'insertion, qui accompagne chaque année entre 25 et 30 personnes vers un emploi durable.

Le marché de fourniture de pains et viennoiseries est quant à lui attribué à Pain et Partage Marseille, une boulangerie solidaire également conventionnée, qui favorise l'accueil, la formation et la professionnalisation de personnes en parcours d'insertion.

**En 2024, le montant total engagé sur ces marchés s'élève à 368 000 euros.**



# 3.4 | ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

## 3.4.1 CONTEXTE

“ Les hommes sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ” ”

Art.1 Déclaration de Rio

### RÉPONDRE

aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.



### LUTTER

contre les inégalités financières



### OFFRIR

un accès facile aux soins de santé, à la culture de qualité et à la formation, dans des conditions d'équité.



### ACCOMPAGNER

les habitants au plus près de leurs besoins afin de contribuer à leur épanouissement



### 3.4.2 LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

#### ENJEU 1 : LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

De fortes inégalités de revenus sont présentes au sein du territoire départemental, avec des niveaux de vie médians très contrastés suivant les communes.

Dans les Bouches-du-Rhône, le taux de pauvreté est important. Et la part des bénéficiaires du RSA est structurellement élevée dans le département.

#### LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



Dans le cadre du Fonds de solidarité logement, une aide financière permet de soutenir une famille en situation d'impayé ou exposée à une coupure d'eau, d'électricité ou de gaz. Elle est versée directement pour le compte des familles aux fournisseurs d'énergie et d'eau ayant passé une convention avec le Département.

**En 2024, 551 aides "Énergie" ont été accordées pour 181 830 euros, et 217 aides "Eau" ont été accordées pour 15 843 euros.**

#### RÉDUIRE LES INÉGALITÉS FINANCIÈRES SUR LE TERRITOIRE



Pour réduire les inégalités sur le territoire, la collectivité soutient les foyers les plus fragiles à travers divers dispositifs accessibles par l'intermédiaire des travailleurs sociaux.

Parmi ces aides :

**Les Allocations Mensuelles d'Aide Sociale à l'Enfance (AMASE) :**

**En 2024, 13 881 AMASE ont été accordées (contre 13 450 en 2023, soit +3,2 %), pour un montant total de 5,79 millions d'euros.**

Par ailleurs, 2 947 régies ASE ont été versées (contre 1 868 en 2023), représentant une hausse de 57,7 % pour un montant de 236 580 euros.

**Le Secours aux adultes :**

**5 331 demandes ont été traitées en 2024** (contre 5 580 en 2023), avec environ 75 % d'accords, pour un montant total de 1,26 million d'euros.

Le nombre de régies d'urgence (SAA) s'élève à 728 (contre 533 en 2023), soit une augmentation de 36,5 %, pour un montant de 23 350 euros.

#### RÉPONDRE À LA PRÉCARISATION DES MÉNAGES



Afin de répondre aux besoins de première nécessité, la collectivité déploie **les chèques d'accompagnement personnalisé (CAP)**.

**En 2024, 97 950 CAP ont été distribués**, contre 94 439 en 2023, pour un budget global de 979 700 euros, soit une hausse de 3,7 %.

**Le Département soutient également le restaurant social Noga à Marseille**, qui assure une distribution de repas six jours sur sept, midi et soir.

**En 2024, 28 882 repas ont été servis** grâce au financement du Département, contre 21 244 l'an dernier, soit une hausse de 35 %.

**En 2024, un appel à projets pluriannuel a été lancé pour offrir davantage de visibilité aux associations.** 13 projets ont été sélectionnés pour un financement de 500 000 € par an, sur trois exercices (2025, 2026, 2027).

#### UNE DEMI-PENSION MOINS CHÈRE POUR TOUS



Depuis 2023, le Département ne répercute pas l'inflation sur les prix de la demi-pension au collège. Dès 2019, la collectivité a d'ailleurs diminué le tarif de 6,25 % pour tous les demi-pensionnaires des collèges publics, sans conditions de ressources.

**Le gain par bénéficiaire et par an est de 28 euros pour un forfait de 4 jours par semaine (soit un total de 1,4 million d'euros par an).**



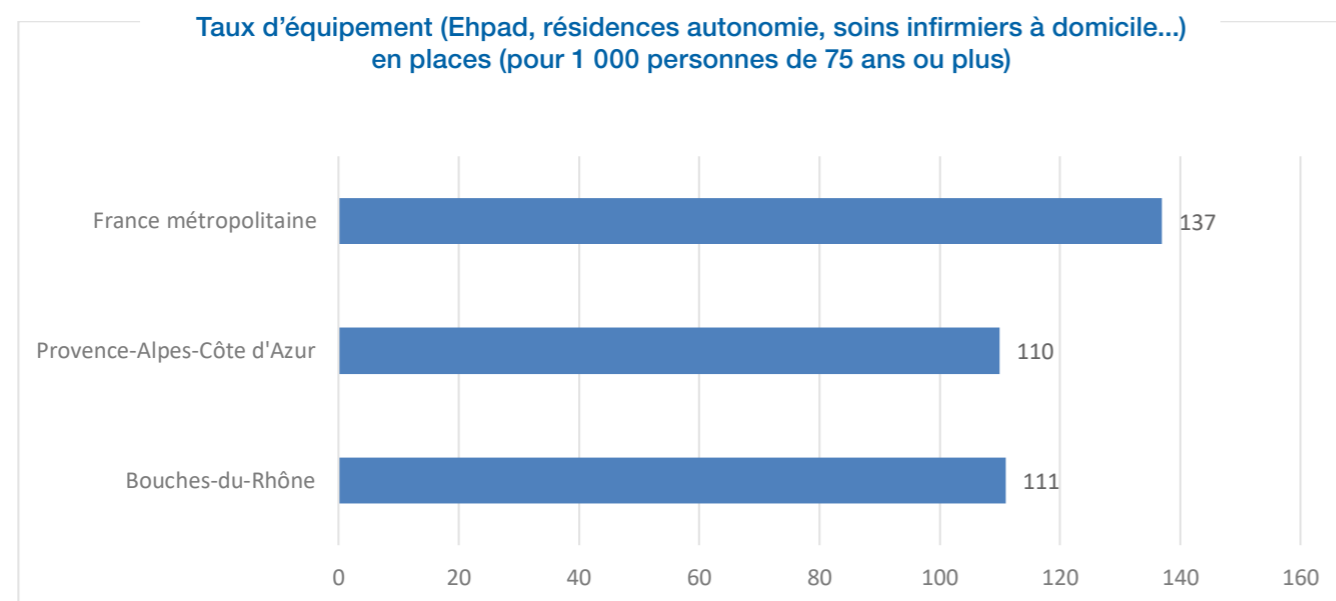
Par ailleurs, le Chèque resto collège bénéficie à plus de 16 400 demi-pensionnaires boursiers chaque année, dans l'ensemble des collèges publics et privés des Bouches-du-Rhône. Le gain par bénéficiaire est de 252 euros.

## ENJEU 2 : ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ ET ACTIONS DE PRÉVENTION

Assurer la santé et le bien-être des habitants requiert un accès facilité aux soins et des mesures pour réduire les principales maladies. Ces enjeux sanitaires nécessitent de mettre en place un système de prévention des risques, d'assurer une couverture médicale et un accès universel aux services de santé et de soutenir la recherche et le développement des traitements.

Département urbain, les Bouches-du-Rhône bénéficient d'un nombre de praticiens (personnels médical et paramédical) particulièrement élevé : 9,86 praticiens pour 1 000 habitants, contre 6,28 en France métropolitaine.

En revanche, le département possède un taux d'équipement à destination des personnes du Bel Âge (Ehpad, résidences autonomie, soins infirmiers à domicile, ...) en retrait par rapport à la moyenne métropolitaine.



Source : Drees, Finess, SAE ; Insee, estimations de population, 2022

### LA PRÉVENTION, LE DÉPISTAGE ET LA VACCINATION



Pour offrir aux Provençaux un accès simple et gratuit à la vaccination, une équipe dédiée se déplace dans le département pour protéger les plus précaires et prévenir les risques d'épidémie.

> **Les 9 Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)** offrent également un accès facilité à l'information, à la prévention, au dépistage et à la prise en charge des infections sexuellement transmissibles. Les équipes vont à la rencontre des publics lors d'actions hors les murs, notamment sur des événements festifs.

#### En 2024 :

- **661 vaccins contre le Monkeypox, 682 vaccins contre l'hépatite B, 400 vaccins contre le papillomavirus et 371 vaccins contre l'hépatite A au sein des CeGIDD ;**
- **52 883 consultations réalisées en CeGIDD pour 18 763 patients inscrits.**

> **Les 5 Centres de lutte antituberculeuse (CLAT)**, assistés d'une Unité mobile de radiologie (UMR), coordonnent la lutte antituberculeuse au niveau départemental.

#### En 2024 :

- **425 BCG (vaccin contre tuberculose);**
- **4 531 consultations.**

> **Les 23 centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)** assurent la prévention des grossesses non désirées (contraception/IVG), les dépistages des infections sexuellement transmissibles, des cancers gynécologiques et des violences.

#### En 2024 : 26 359 patientes reçues en consultations au sein des CPEF.



Par ailleurs, l'ARS Paca a mandaté le Département pour vacciner les élèves de 47 collèges sur son territoire hors Marseille et hors grandes villes (Aix, Arles, Marseille, Salon) dans le cadre de la campagne nationale de vaccination des élèves de 5<sup>e</sup> contre les HPV.

**Sur la première dose de l'année scolaire 2023/2024, 862 collégiens ont été vaccinés.**

### LA PROMOTION DE LA SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE



Les équipes de la direction de la Protection maternelle et infantile et de la Santé publique (sage-femme, conseillère conjugale et familiale, infirmier, médecin..) contribuent aux actions collectives d'éducation à la vie affective et sexuelle des jeunes.

**L'année 2024 a permis de poursuivre la diffusion de l'information aux patients et la distribution de documentations didactiques concernant les perturbateurs endocriniens.**

### DES SUBVENTIONS POUR LES HÔPITAUX ET LES ASSOCIATIONS



Le Département développe une politique volontariste en matière de santé et de prévention en subventionnant les hôpitaux et les associations œuvrant dans le domaine sanitaire.

**En 2024, 450 000 euros ont été alloués pour leur fonctionnement.**

### LA LUTTE CONTRE LE CANCER



Le Département soutient des structures de santé pour la mise en place d'actions de dépistage, de prévention et de soins de support.

**Ainsi, en 2024, le Département a octroyé :**

- 388 000 euros à l'Institut Paoli-Calmettes (oncogénétique) en fonctionnement général.
- 220 000 euros au Centre régional de coordination des dépistages des cancers Sud Paca pour le dépistage du cancer du sein et le dépistage du cancer du côlon.

Au-delà des soutiens financiers, le Département participe aux campagnes de promotion du dépistage (Octobre rose, Mars bleu...) avec des actions grand public.

Les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) organisent 2 fois par an des journées spéciales pour permettre :

- aux femmes de se faire dépister sans RDV et sans avance de frais dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus,
- de cibler les femmes qui ne sont pas incluses dans le programme national de dépistage organisé comme les femmes bénéficiaires de l'AME (Aide médicale d'État), les femmes sans droits, les personnes éloignées des dispositifs de soins.

**En 2024, 479 femmes ont été accueillies.** 11 % des patientes dépistées ont présenté un résultat positif au HPV et ont pu être prises en charge en fonction des résultats observés.

### UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE EN FAVEUR DE LA SANTÉ À L'INTERNATIONAL



Le Département s'engage au-delà des frontières à travers plusieurs actions de coopération internationale dans le domaine de la santé.

#### • Coopération en Arménie

Partenaire de longue date de la ville de Goris, dans le sud de l'Arménie, le Département soutient depuis plus de 20 ans le développement des infrastructures médicales et la formation de professionnels de santé, notamment en cardiologie.

**En 2024, il a renouvelé son appui à deux associations locales, ASAF : 50 000 euros et Altitude 5165 : 80 000 euros.**

#### • Le réseau "Santé Sud"

Plus grande ONG de santé de la région, "Santé Sud" agit dans de nombreux pays en développement (734 partenaires à travers le monde). Elle œuvre pour :

- l'amélioration des systèmes de santé,
- la médicalisation des zones rurales,
- la réduction des inégalités sociales en santé.

**Subvention 2024 : 45 000 euros.**

#### • Mécénat Chirurgie Cardiaque

Cette association permet à des enfants et adolescents atteints de malformations cardiaques, originaires de pays défavorisés, de venir se faire opérer en France.

Chaque année, plusieurs jeunes sont accueillis et soignés sur notre territoire.

**Subvention 2024 : 24 000 euros.**

### ENJEU 3 : ÉDUCUER

Dans les Bouches-du-Rhône, on observe une baisse très importante des non-diplômés et une hausse significative des diplômés du supérieur.

Au-delà du cadre scolaire, il s'agit de promouvoir l'engagement citoyen et responsable, favoriser l'insertion et l'accès aux outils numériques et contribuer à l'épanouissement des jeunes générations.

#### DES KITS DE FOURNITURES SCOLAIRES GRATUITS POUR TOUS LES COLLÉGIENS



Pour réduire le coût de la rentrée des familles, le Département distribue gratuitement, à chaque rentrée, environ 106 000 kits de fournitures scolaires, sélectionnées selon les recommandations de l'Éducation nationale, à tous les collégiens des établissements publics et privés sous contrat.

Les sacs contenant les fournitures sont écoresponsables de fabrication 100% coton recyclé.

**Montant 2024 : 1,6 million d'euros.**



#### DES ACTIONS ÉDUCATIVES POUR TOUS LES COLLÉGIENS



Des actions éducatives sont mises en œuvre dans les collèges par des associations subventionnées par le Département ou des partenaires institutionnels. Elles s'articulent autour de trois thèmes principaux :

- Bien grandir au collège : pour aborder les questions sanitaires, sociales et numériques auxquelles sont confrontés les collégiens,
- Citoyen de demain : pour développer un engagement citoyen,
- S'ouvrir au monde : pour partir à la découverte de patrimoines naturels et culturels.

**4 789 classes ont bénéficié de ces actions pour l'année scolaire 2024-2025.**



#### LE SOUTIEN AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES DES COLLÈGES



La participation aux actions menées par les établissements (PAME) permet de soutenir financièrement des projets scolaires portés par les collèges publics et privés, en priorité dans les thématiques : "lecture / écriture", "citoyenneté", "alimentation, environnement et développement durable".

**930 PAME ont été accordées pour l'année scolaire 2024/25, soit 118 035 élèves bénéficiaires dans 187 collèges**

### 440 COLLÉGIENS RÉCOMPENSÉS POUR LEUR MÉRITE



Le 5 juin 2024, près de 400 élèves de 3<sup>e</sup> des Bouches-du-Rhône se sont vu remettre, à l'Hôtel du Département, le prix "Collégiens méritants". Accompagnés de leurs parents et des équipes éducatives, les collégiens ont reçu un diplôme pour marquer leur progression tout au long de l'année, leur investissement dans le travail et la vie de classe, ainsi que leur implication dans des actions de solidarité.

### UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LES ÉLÈVES DE 6<sup>e</sup>



En 2023, pour tous les élèves de 6<sup>e</sup>, les tablettes numériques ont été remplacées par un ordinateur portable. Plus durable, ce nouvel équipement conçu avec des matériaux recyclés est doté d'une batterie plus résistante pour mieux lutter contre l'obsolescence en prolongeant la durée de vie de l'appareil.

À la rentrée scolaire 2024, 28 869 ordinateurs portables ont été distribués.



### DES ACTIONS DE PRÉVENTION CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE



Le Département soutient de nombreuses associations qui œuvrent auprès des jeunes pour prévenir le décrochage scolaire. À titre d'exemple :

- L'association Ceresse propose aux jeunes fragilisés des ateliers et des rencontres avec des auteurs, chercheurs ou entrepreneurs autour de l'orientation scolaire et professionnelle et la citoyenneté.

**Subvention 2024 : 15 000 euros, pour 241 participants.**

- L'association Objectif Compétences de Demain propose aux collégiens et lycéens un soutien personnalisé dans leur parcours scolaire et développe l'action "Déclic Réussite Scolaire".

**Subvention 2024 : 3 000 euros pour 64 élèves suivis.**

- L'association Appel d'Aire remobilise des jeunes en errance éducative par le biais d'un chantier école de menuiserie et de métallerie destiné à donner les codes qui permettront aux jeunes de s'insérer.

**Subvention 2024 : 5 000 euros pour 24 jeunes suivis.**

- L'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS) propose l'insertion socio-professionnelle de jeunes en rupture de parcours par un accompagnement individualisé.

**Subvention 2024 : 4 000 euros pour 175 personnes.**

### LE CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE



Le Centre médico-psycho-pédagogique du Département assure des prises en charge spécifiques dédiées à la lutte contre le décrochage scolaire des collégiens et lycéens. L'accueil est privilégié pour les élèves en situation sociale précaire et préoccupante.

**En 2024, 200 enfants ont été suivis par les enseignants spécialisés (190 en 2023).**



### FAVORISER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES



À travers son programme Protis (Provence Terre d'Itinéraire Scientifique), le Département permet de tisser des liens entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collèges. Les actions consistent, par exemple, à faire participer les élèves aux activités de recherche en laboratoire, à assister à des ateliers scientifiques, des conférences, ou à leur promulguer un accompagnement scolaire.

Le Département entend ainsi favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il souhaite également promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations socio-culturelles et de genres.



### ENJEU 4 : FAVORISER L'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS ADAPTÉES À TOUS LES PUBLICS

La pratique d'une activité de loisir (sport, culture) est un facteur essentiel d'équilibre et d'épanouissement personnel et d'insertion sociale.

Loin d'être réservé aujourd'hui au seul domaine compétitif, le sport se révèle être un enjeu de santé et de bien-être, pour toutes les générations.

La réalisation de ces activités sportives, culturelles et de loisirs est souvent dépendante d'infrastructures et d'espaces accessibles adaptés et fonctionnels.

En 2021, les Bouches-du-Rhône comptent 1,52 équipement pour 1 000 habitants dédiés aux loisirs, tandis qu'on en dénombre 2,94 en France métropolitaine.

#### LE SPORT

##### MARSEILLE : LES PARCS URBAINS REMPORTENT UN VIF SUCCÈS



Le Département s'est engagé à créer des espaces de plein air au cœur des quartiers marseillais, favorisant la détente, la pratique sportive et la convivialité.

Deux parcs emblématiques ont vu le jour :

**Le parc de la Pintade** (10<sup>e</sup> arrondissement), entièrement réaménagé par le Département, ce parc de 2,3 hectares offre plus de 30 équipements dédiés au sport, aux loisirs et à la détente dans un environnement naturel.

**Le parc de la Denise** (11<sup>e</sup> arrondissement), offre un nouvel espace équipé d'une aire de jeux pour enfants, d'un parcours sportif, d'une zone de fitness, de tables de tennis de table, de casiers connectés et de 4 terrains de pétanque.

Ces deux lieux ont été largement adoptés par les habitants.

**En 2024, chaque parc a accueilli un grand événement festif et sportif** rassemblant plus de 3 500 personnes. Au programme : escalade, VTT, parkour, tennis de table, boxe, châteaux gonflables, trampolines, bal swing, spectacles vivants, concerts et cinéma en plein air.

##### DES ANIMATIONS SPORTIVES ET E-SPORTIVES OUVERTES À TOUS



Le Département soutient également l'émergence de l'e-sport au sein des Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS), à travers des animations mensuelles, des tournois pendant les vacances scolaires, des activités intergénérationnelles, et des ateliers estivaux.



**En 2024, la MPJS d'Aix-en-Provence a mis en place 34 sessions d'animation, 5 tournées intergénérationnelles, 1 132 participants (de 6 à 99 ans).**

**La MPJS de Marseille a compté 38 sessions d'animation et 1 408 jeunes participants (de 8 à 17 ans).**

**LA TOURNÉE TERRE DE SPORTS**



Pour rapprocher les différents publics et les fédérer autour des valeurs du sport, pour renforcer l'héritage des JOP de Paris, et dans la perspective des JOP d'hiver de 2030, le Département a initié la tournée "Terre de sports", un village olympique itinérant qui fait étape dans différentes communes.

En 2024, Istres, la Roque d'Anthéron, La Ciotat, Auriol, Allauch, Plan de Cuques, Venelles, Aix-en-Provence, Cassis, Berre l'Etang, Cuges les Pins, Eyguières, Mallemort et l'Hôtel du Département à Marseille ont accueilli la manifestation.

**Au total 29 comités sportifs départementaux partenaires et plus de 12 000 visiteurs ont participé à ces journées.**



**BILAN DU CLUB 2024**



**Le Club a connu une belle dynamique avec : 19 jours d'ouverture dont 13 jours pendant les Jeux Olympiques (du 24 juillet au 9 août 2024), et 6 jours pendant les Jeux Paralympiques (du 27 août au 6 septembre 2024).**



- 6 espaces d'animation dédiés au sport, à la culture, à l'e-sport, à la diffusion des épreuves, aux expositions et à un espace accueil avec photomaton.
- 10 temps forts marquants : inauguration, présence des mascottes, soirées VIP, journées du Bel Âge...
- 12 000 visiteurs accueillis sur l'ensemble de la période.
- 250 structures partenaires ou participantes.

**L'HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024**



Dans le cadre des JOP 2024, des actions de sensibilisation aux valeurs olympiques ont été menées sur le territoire.

**Les échanges avec les délégations étrangères ont permis de monter deux projets de coopération avec le Kenya, qui scellent les liens forts entre nos territoires et créent un héritage au-delà de 2024.**

**DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION**



**Face à l'augmentation des noyades et à la difficulté pour certains habitants d'accéder à des équipements aquatiques de proximité, le Département a lancé un plan d'apprentissage de la natation** comprenant plusieurs mesures :

- **Un bassin mobile dans les communes**

Le camion-piscine itinérant, véritable bassin mobile, a fait escale en 2024 à la Penne-sur-Huveaune et au Paradou.

- **Un soutien renforcé aux clubs**

Le Département apporte un soutien aux clubs sportifs et associations qui mettent en place des projets dans le cadre des programmes nationaux "Aïssance aquatique" et "J'apprends à nager".



### UNE BOURSE POUR LES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU



Les jeunes athlètes de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles (catégories élite, sénior et relève) peuvent obtenir une bourse du Département permettant de soutenir leur carrière.

En 2024, le Département a apporté une aide exceptionnelle pour les athlètes identifiés comme sélectionnables et médaillables (ces athlètes constituent l'équipe 13 Olympique et Paralympique).

**Au total, 250 athlètes ont été soutenus par le Département en 2024.**

### REMISE DE MATÉRIEL AUX CLUBS SPORTIFS



Le Département soutient le mouvement sportif par des dotations en matériel aux associations sportives affiliées.

**6 remises de matériels ont eu lieu en 2024 : tir à l'arc, escalade, tir sportif, golf, roller-skate et équitation, donnant lieu à de belles cérémonies.**

### DES ACTIONS CONCRÈTES EN FAVEUR DE NOS COLLÉGIENS

#### LA CARTE CJEUNE



Forte de son succès croissant, à la fin du mois d'août 2024, date de clôture de l'année scolaire, **la carte CJeune représentait 98 792 bénéficiaires dont 8 473 jeunes de 16-25 ans, + de 7,8 millions d'euros dépensés** avec un taux d'utilisation du portemonnaie sport/culture/loisirs de 88% chez les 2 200 partenaires associatifs, commerciaux et institutionnels de proximité,

En 2024, CJeune c'est aussi **une plateforme numérique complète et évolutive** : une application mobile dédiée et une page Instagram au cœur de la communication destinée aux 11-25 ans avec plus de 5 000 followers et 385 bons plans et événements publiés sur le site, dont une partie dans le cadre des JOP.

La carte Cjeune participe ainsi :

- à l'amélioration de la qualité de vie des collégiens ;
- au soutien du pouvoir d'achat des familles et du tissu économique local.



### DES SÉJOURS SPORTIFS, ÉDUCATIFS ET CULTURELS



Le Département a proposé aux collégiens (établissements publics et privés), des séjours sportifs, éducatifs et culturels à moindre coût pendant les vacances scolaires avec une participation des familles qui n'excède pas 70 euros par séjour.

**En 2024, 2 287 jeunes ont pu participer à 58 séjours** organisés pendant les vacances scolaires d'hiver et d'été.



### OUVRIR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES COLLÈGES



Le dispositif "Hors Temps Scolaire" consiste à ouvrir les équipements sportifs départementaux des collèges, en dehors du temps scolaire, pour favoriser une pratique sportive pour tous.

**En 2024, 32 équipements sportifs ont été accessibles hors temps scolaire de manière pérenne, avec 176 associations utilisatrices et pour 11 500 pratiquants**

### LE SOUTIEN AUX SECTIONS SPORTIVES DES COLLÈGES



Le Département soutient les sections sportives des collèges qui permettent de concilier études et entraînements. La répartition des aides est établie, en concertation avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale.

**Pour l'année scolaire 2024-2025, 69 sections sportives reconnues par l'inspection d'académie ont bénéficié d'une subvention départementale.**

### LE PLAN VOILE DES COLLÈGES



Le Plan Voile des collèges vise à initier le plus grand nombre de collégiens du département à la pratique de la voile dans le temps scolaire.

**Pour 2024/2025, 57 établissements scolaires ont répondu favorablement à la mise en place du dispositif.**



### LA CULTURE

#### DÉVELOPPER UNE OFFRE CULTURELLE ENRICHIE ET ACCESSIBLE, OUVERTE À TOUS



Le Département œuvre pour un accès élargi à la culture. **Cette volonté se traduit par un déploiement ambitieux de l'offre numérique et une présence renforcée sur l'ensemble du territoire.**

La Bibliothèque départementale (BD13) agit pour l'inclusion numérique et l'accès gratuit à l'information.



Le MDAA se distingue par une stratégie numérique dynamique et inclusive : réseaux sociaux, site Internet, production de podcasts, et développement de visites virtuelles

Les Archives départementales poursuivent leur mission de valorisation du patrimoine **avec 12,8 millions de pages vues, 323 500 visites en 2024** et la mise en ligne de supports pédagogiques variés.

Le Museon Arlaten développe également ses outils numériques pour un musée plus accessible, avec 2 visites virtuelles et une billetterie en ligne.

#### LA TOURNÉE DES CHANTS DE NOËL



Le Département organise depuis plus de 30 ans la tournée des chants de Noël. **Cette tournée propose une soixantaine de concerts sur l'ensemble du territoire. Ces concerts de qualité sont gratuits et ouverts à tous.**

Par ailleurs, le Département demande aux compagnies qui candidatent de proposer une opération d'accompagnement vers les publics empêchés, une tournée jeune public et la signature d'une charte écoresponsable.

**RAPPROCHER LES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE LA CULTURE**



Le Département s'engage à rendre la culture accessible aux publics éloignés (personnes en situation de handicap, âgées, en accompagnement social, etc.) en adaptant ses dispositifs d'accueil, de médiation et sa politique tarifaire. Il déploie notamment des outils comme le Facile à Lire et à Comprendre (FALC), la langue des signes ou des solutions numériques inclusives.

Un partenariat est engagé avec l'association Mouvement Parcours Handicap 13 pour développer des passerelles entre culture et social.

À la Bibliothèque départementale, l'inclusion passe par des supports adaptés (livres audios, gros caractères, outils tactiles, etc.) et un accès gratuit à Internet.

Le Musée départemental Arles Antique propose des visites et ateliers adaptés, un parcours tactile, des supports accessibles, et travaille avec des établissements spécialisés. Il intervient aussi en milieu carcéral.

Le Museon Arlaten, labellisé "Tourisme et Handicap", propose un parcours en langue des signes et des tarifs avantageux.

Les Archives départementales mènent elles aussi des actions spécifiques : visites et ateliers pour personnes en situation de handicap, spectacle en langue des signes.



**LE DISPOSITIF ENSEMBLE EN PROVENCE**



Le Département développe en tant que chef de file de l'insertion sociale une politique volontariste pour encourager et faciliter les pratiques culturelles, sportives et les sorties nature des personnes accompagnées



Ce dispositif permet de :

- Sensibiliser les publics éloignés de la nature, du sport ou de la culture à travers les propositions d'un guide de sorties élaboré par la direction répertoriant plus de 200 partenaires.
- Organiser et prendre en charge les sorties du guide.
- Réduire les inégalités culturelles à travers un appel à projets en faveur du champ social.
- Organiser une Journée professionnelle Culture Social tous les mois de novembre réunissant 250 acteurs.

**LA NATURE**

**UN DISPOSITIF POUR RÉUSSIR SA RANDONNÉE**



Dans les Bouches-du-Rhône, du 1er juin au 30 septembre inclus, l'accès aux massifs forestiers, y compris par la mer, est réglementé pour prévenir les risques d'incendie et protéger les randonneurs. Pour informer la population, le Département et Provence Tourisme ont mis conjointement en place le dispositif "Envie de Balade". Chaque jour, en fonction des prévisions météorologiques, les utilisateurs peuvent se renseigner sur l'ouverture ou la fermeture des massifs.

**En 2024, 8 772 appels ont été recensés dans le cadre "Envie de balade".**

**100 % SPORT NATURE**



Le dimanche 13 octobre 2024, le Département a organisé une journée festive, gratuite et ouverte à tous, dédiée aux sports de pleine nature et à l'environnement sur la plage des Cabassons à Saint-Chamas, avec pour objectifs de sensibiliser le grand public aux enjeux du "Sport Nature" et animer le réseau des partenaires.

Tout au long de la journée, une trentaine d'exposants ont proposé une soixantaine d'activités variées à près de 750 visiteurs.

### 3.4.3 UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

Le Département veille à traduire son engagement d'exemplarité au cœur de son organisation. À savoir, en premier lieu, dans la gestion des forces vives, humaines et matérielles.

#### DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU SPORT AVEC ESCAPADE 13

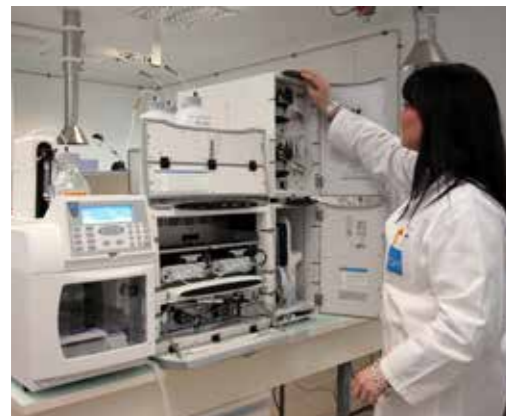


Grâce à Escapade 13, les agents, leur famille et les agents retraités de la collectivité peuvent bénéficier d'un accès aux nombreuses prestations culturelles (concerts, festivals, théâtre, danse...), sportives (clubs de tennis, équitation, golf, ski), de loisirs et tourisme (sorties à la journée, voyages, courts séjours), ou de bien-être (thalassothérapie). **En 2024, Escapade 13 a compté 7 505 adhérents actifs et retraités.**

Le ticket culture, sous la forme d'un bon d'achat de 150 euros donne accès à une offre culturelle et de loisirs très large.

**En 2024, 6 398 bons "Culture" ont été commandés et délivrés aux agents.**

#### LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES INNOVE POUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DE SES AGENTS



Le Laboratoire départemental d'analyses a mené une réflexion sur le bien-être au travail. Une stratégie a été mise en place avec notamment le déploiement de nouvelles méthodes d'échanges et de communication : affichage, réunions transversales d'information, amélioration de l'accueil et de l'encadrement des nouveaux entrants, développement des infrastructures permettant les échanges conviviaux (tables et bancs extérieurs) et des événements associés.

**L'enquête interne a révélé un pourcentage de 100 % de satisfaction en 2024.**

## 3.5 | DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

### 3.5.1 CONTEXTE

Adopter des modes de production et de consommation responsables est une condition essentielle pour construire un développement durable.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de développement économique écoresponsable et solidaire du territoire. Elle repose sur plusieurs leviers : le soutien à une agriculture locale et durable, la lutte contre le gaspillage, la gestion raisonnée des déchets, ainsi que la préservation des ressources naturelles.



### 3.5.2 LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

#### ENJEU 1 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉCORESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Le territoire des Bouches-du-Rhône possède des atouts indéniables : un patrimoine naturel exceptionnel, un potentiel économique et industriel important, un réseau urbain multipolaire de niveau européen et enfin une agriculture performante.

Avec 9 millions de touristes accueillis chaque année, notre territoire est également une destination attractive.

#### PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET MAÎTRISÉ



Le Département, en lien avec Provence Tourisme, fait du tourisme durable une priorité. L'objectif est de concilier attractivité touristique et préservation des espaces naturels, grâce à une meilleure gestion des flux dans le temps et dans l'espace, à la valorisation d'offres alternatives, et à la promotion d'une cohabitation harmonieuse entre habitants et visiteurs.

**En 2024, cet engagement s'est traduit par un accompagnement renforcé des professionnels vers des pratiques plus écoresponsables.** À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la plateforme numérique **MiA**, une conciergerie intelligente multilingue, a été mise en place pour guider les visiteurs dans leur expérience en Provence.



#### L'APPROBATION DU SPASER

Décrit dans le paragraphe 2.5, le SPASER met en œuvre formations, instances de partage, retours d'expérience et séminaires.



#### UNE OFFRE DE TOURISME LABELISÉE ÉCORESPONSABLE



Provence Tourisme accompagne les professionnels dans la transition écologique. En 2023, des hébergeurs se sont engagés dans la gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, des achats responsables pour la labellisation écoresponsable internationale "Clef verte".

**103 établissements sont labellisés dans le département en 2024.**

Les efforts importants fournis ces deux dernières années ont porté leurs fruits : la région compte le plus d'établissements labellisés en France.



### LE TOURISME DURABLE AU CŒUR DU 6<sup>e</sup> SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU TOURISME



Le 6<sup>e</sup> schéma départemental du tourisme 2022-2025 fait du tourisme durable sa priorité avec de nouvelles orientations afin de minimiser les impacts des activités de loisirs sur l'environnement.



L'adaptation du secteur touristique passe aussi par des actions concrètes : voies cyclables, électrification des quais accueillant les bateaux de croisière fluviale...

**4,4 millions d'euros sont consacrés au tourisme dont 4 millions d'euros attribués à Provence Tourisme.**

### LA FABRIQUE DE PROVENCE DONNE UNE SECONDE VIE AUX BÂCHES PUBLICITAIRES



La Fabrique de Provence, marque déposée, est le premier établissement public à gérer ses déchets en ligne en maîtrisant l'ensemble de la chaîne, de la conception, la fabrication, la consommation, la transformation à la vente. En 2024, la Fabrique de Provence est devenue le premier dispositif d'économie circulaire à avoir son propre site internet et sa boutique en ligne.

En 2024, plus de 3 tonnes de bâches ont été récupérées, avec les JO, et une quarantaine d'objets différents créés (besaces, poufs, sacs, pochettes, housses de transat, tote bag, etc...).



La Fabrique de Provence a été présente lors de 17 événements et 7 manifestations et a proposé un atelier pour adultes et enfants.

**La Fabrique de Provence a vendu 979 pièces et réalisé 700 objets protocolaires.**

**Le temps de travail estimé par l'ESAT pour l'année 2024 s'élève à 2 295 heures.**

### DÉVELOPPER LE TOURISME FLUVIAL DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



Le projet Provence fluviale, qui base son développement sur la qualité environnementale et le tourisme durable, au fil de ses quatre escales sur le Rhône, est passé en phase opérationnelle.

Pour promouvoir les atouts de ces quatre sites, le Département et ses partenaires, réunis en Syndicat Mixte Provence Fluviale, travaillent sur trois axes forts, avec la Compagnie Nationale du Rhône et Provence Tourisme :



- La réalisation et la requalification d'escales fluviales durables et paysagères dédiées à l'accueil des bateaux de croisière (nouvel appontement mis en service à Arles) ;
- L'installation de services de qualité, dont des installations pour le branchement électrique des navires à quai, (bornes électriques installées sur l'ensemble des quais d'Arles, déploiement à venir sur les autres escales) ;
- La mise en valeur des richesses naturelles, culturelles et patrimoniales de chaque destination, en privilégiant les modes actifs et les liens avec les lieux d'intérêt de proximité.

**Une équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée en 2024 afin de préparer et lancer les travaux de requalification des sites dès 2025.**

### UNE GESTION RESPONSABLE DES ACHATS ET DES TRAVAUX PUBLICS



Créée en juin 2023, la centrale d'achats des collèges vise à générer des économies d'échelle tout en favorisant les circuits courts et le respect des objectifs de la loi Egalim. **En 2024, 101 collèges sur 127 y ont adhéré, dont 69 de manière active, représentant jusqu'à 31 276 demi-pensionnaires.**

Grâce au logiciel de gestion de production (GPAO), **les mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire ont permis d'éviter 393 tonnes de déchets en 2024, sur une base de 57 000 demi-pensionnaires.**

- **En 2024, sept marchés notifiés ont intégré le critère environnemental SEVE** pour un montant total de 11,3 M€ HT, avec 6 prestataires mobilisés sur le sujet. Certains chantiers ont eu un impact environnemental positif, comme l'échangeur A55/RD9 : dépollution d'un site amianté, retraitement des déchets, utilisation à 50 % d'agréats recyclés et enrobés à basse température.

- Afin de soutenir l'économie locale et de développer la résilience des entreprises le Département a, dans son SPASER, établi comme objectif de maîtriser les délais de paiement.

**En 2024, il s'est ainsi établi en moyenne à 18,46 jours (délai maximal réglementaire de 30 jours).**

**ENJEU 2 : FAVORISER LES FILIÈRES DE PRODUCTION LOCALE**

Pour relever à l'échelle territoriale les défis majeurs de la sécurité alimentaire, de la préservation des ressources ou encore d'un développement économique responsable, le Département s'appuie sur ses politiques publiques en matière d'agriculture et de ressources halieutiques, destinées à converger vers la résilience sanitaire, environnementale, climatique, économique et sociale.

L'activité agricole dans le département occupe la 2<sup>e</sup> place régionale avec 11 020 emplois équivalents temps plein, et 913 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Ainsi, le département des Bouches-du-Rhône est le 1<sup>er</sup> producteur national de pêches, de tomates ou de poires Guyot, le 2<sup>e</sup> producteur de céleris et le 3<sup>e</sup> producteur d'abricots.

Il se distingue sur le bio. En effet, avec plus d'un tiers des surfaces agricoles labellisées en bio, le département des Bouches-du-Rhône arrive à la 3<sup>e</sup> place en France (source : Agence Bio, décembre 2024).



**AGRILOCAL 13, UNE PLATEFORME POUR FAVORISER LES CIRCUITS COURTS**



Depuis 2017, le Département a mis en place **AgriLocal 13** : une plateforme numérique de mise en relation directe de fournisseurs de produits agricoles (agriculteurs, artisans, entreprises agroalimentaires) et d'acheteurs publics de la restauration collective. Il s'agit de faire de la restauration hors domicile un vrai débouché économique pour les producteurs en massifiant l'offre auprès des collèges des Bouches-du-Rhône (7 millions de repas/an) tout en éduquant et en sensibilisant les jeunes à l'importance de bien s'alimenter.

**En 2024, 120 acheteurs dont 81 collèges sont inscrits sur la plateforme. 276 fournisseurs y participent dont 55 % sont des agriculteurs.**

**UNE AIDE À L'ACHAT DE PRODUITS DU TERROIR, DE SAISON, FRAIS, BIO OU LABELLISÉS**



Depuis la rentrée 2020, l'attribution aux collèges d'une aide (0,50 euro par élève et par semaine de 4 jours de demi-pension) est conditionnée à la signature préalable de la Charte de qualité de la restauration scolaire (dispositif "La Provence dans mon assiette").

**En 2024, 126 collèges ont bénéficié de la subvention LPDMA pour un montant total de 969 546 euros.**

**13ENVIES.FR, LE SITE DE VENTE DIRECTE**



Le Département et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ont mis au point le site 13envies.fr qui recense et géolocalise les producteurs en vente directe à la ferme, l'offre agrotouristique et les marchés locaux sur tout le territoire. Un module de vente en ligne a été créé en 2022 pour répondre à la demande d'une partie de la clientèle.

**En 2024, 620 agriculteurs y sont inscrits.**

**PRODUIRE LOCAL ET MANGER LOCAL**



L'objectif du **Projet alimentaire territorial (PAT)** est de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

**En 2024, plusieurs actions ont été menées dans le cadre du PAT :**

- Une charte afin que les communes puissent s'engager sur les grands principes du PAT et être accompagnées pour l'approvisionnement local des cantines scolaires et la montée en puissance du réseau "Nos cantines durables".
- Un développement des points de vente producteurs (halles de producteurs en demi-gros et en circuits courts) et des plateformes locales d'approvisionnement.
- Le maintien du soutien à la distribution de "paniers solidaires" auprès des "Paniers Marseillais" visant à améliorer l'accessibilité aux produits agricoles de qualité pour des populations en difficulté.



## FAVORISER UNE ALIMENTATION Saine ET Équilibrée DANS LES COLLÈGES



À travers la Charte de la restauration scolaire, le Département s'engage à promouvoir une alimentation de qualité, respectueuse de la santé, de l'environnement et des enjeux éducatifs.

Les objectifs sont :

- Encourager une alimentation équilibrée et structurée, facteur de bien-être et de bonne santé ;
- Soutenir les circuits courts en subventionnant l'achat de fruits et légumes de saison et issus du terroir, pour les collèges volontaires ;
- Sensibiliser les élèves à une consommation responsable, à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à travers des actions pédagogiques.

Ces documents ont été diffusés à l'ensemble des collèges du territoire.

**En 2024, 126 collèges ont adhéré à la Charte, contre 119 en 2023, marquant une progression continue de l'engagement des établissements.**

## RECONQUÉRIR LES FRICHES AGRICOLES



Le Fonds départemental de gestion de l'espace rural (FDGER) est un dispositif en faveur de la reconquête de friches agricoles, enjeu stratégique dans un département soumis à une très forte pression foncière et au risque incendie. Depuis sa création, 4 500 hectares de terre ont été reconquis.



**En 2024, 26 projets ont été financés et 70 hectares reconquis.** Une aide moyenne s'élève à 11 200 euros par exploitation et de 3 386 euros par hectare.

Le **FDGER "DFCI"** est une mesure spécifique pour prévenir le risque incendie en piémont ou en cœur du massif.

**En 2024, 6 projets ont été financés, 16 hectares reconquis** (plantation de vignes, d'oliviers, pâturages), 104 852 euros d'aide du Département (80 %) sont conditionnés à un engagement d'entretien.

## LA 8<sup>e</sup> ÉDITION DU SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE



Organisé par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, porté par le Département, la Métropole, le Pays d'Arles et l'Institut Sup Agro, le Salon des Agricultures de Provence (SAP) valorise les richesses agricoles de la Provence et des produits du terroir.

**En 2024, le Salon a rencontré un immense succès avec 77 000 visiteurs (65 000 visiteurs en 2023), 230 exposants, 1 500 animaux, 1 000 scolaires et 300 collégiens accueillis.**



Depuis 10 ans, le Département organise un marché hebdomadaire des producteurs. Sur l'esplanade de l'Hôtel du Département, il rassemble producteurs et clients autour de la volonté partagée de favoriser les filières de production locale.

**ENJEU 3 : ENCOURAGER UNE PRODUCTION ET UNE CONSOMMATION RESPONSABLES**

Après une première phase couronnée de succès entre 2015 et 2020, le dispositif d'aide au développement de l'agriculture biologique (AB) a été reconduit pour la période 2021-2025. Son objectif : accompagner les exploitants agricoles dans la mise en place ou le maintien d'une production en bio, en soutenant leurs investissements.

Chaque exploitation peut bénéficier d'une aide couvrant jusqu'à 40 % des investissements éligibles, dans la limite de 50 000 euros HT.

**Entre 2015 et 2024, 319 exploitations ont été soutenues, pour un total de 331 demandes et 3,42 millions d'euros de subventions versées.**

**MIN CHÂTEAURENARD : UN PÔLE BAS CARBONE FINANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT**



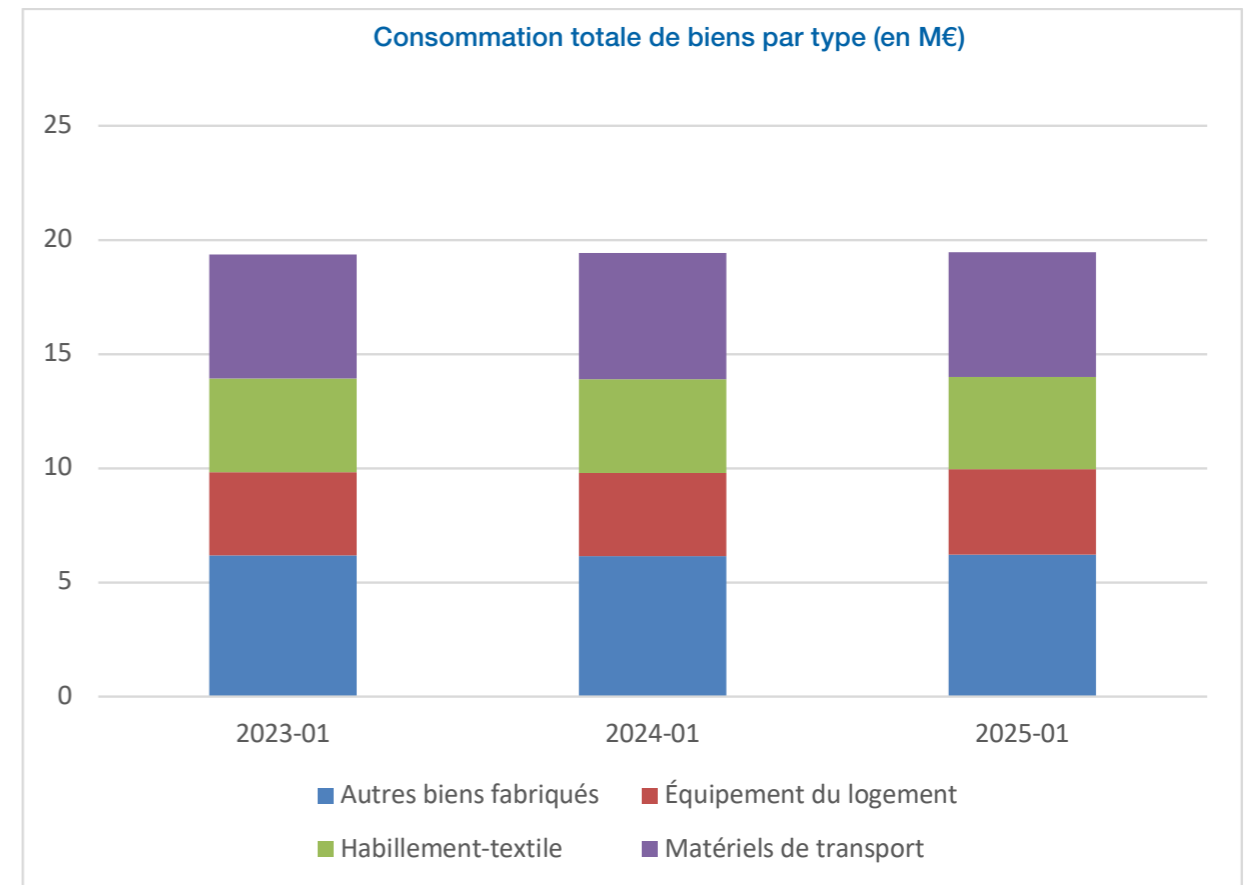
Le MIN de Châteaurenard a récemment inauguré son pôle logistique moderne, conçu pour réduire son empreinte carbone grâce à des équipements comme le froid mutualisé et des bornes de recharge électrique. Ce projet s'inscrit pleinement dans la transition écologique et la valorisation de l'agriculture locale.

**En 2024, le Département a accordé une aide exceptionnelle de 11 millions d'euros à ce projet.**



**ENJEU 4 : ACTIONS VISANT À LA MODIFICATION DES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION**

Aujourd'hui, plus de 80 % des ménages en province possèdent une voiture. La baisse des prix des biens et les innovations technologiques ont favorisé la diffusion de nouveaux produits dans les foyers (appareils multimédias, ordinateurs portables, smartphones, ...) dans des proportions considérables.



Source : Insee

Selon l'ADEME, la crise économique a contracté les revenus, fait apparaître des aspirations autour de l'environnement et de la santé, et fait émerger de nouvelles formes d'échanges : économie de la fonctionnalité, économie collaborative, économie du partage, porteuses d'espoir pour la réduction des impacts environnementaux et le changement des modes de consommation.

**DES COLLÉGIENS CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**



Le Département est inscrit depuis 2018 dans le programme “Life IP smart waste” porté par l’Europe et l’ADEME. La collectivité a déposé un projet d’action dans le cadre de ce programme pour un montant global de 716 000 euros autour de deux axes principaux :

- La mise en place du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire (600 000 euros) :
  - L’équipement des collèges en cellules de refroidissement pour permettre la réutilisation des excédents de production ;
  - La sensibilisation et formation des équipes de production (chefs et seconds de cuisine) et accompagnement du personnel de direction à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
  - La sensibilisation des élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- L’optimisation de la gestion des volumes des déchets dans les collèges (116 000 euros) :



**ENJEU 5 : VEILLER À LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET À LA RÉDUCTION DES NUISANCES URBAINES**

Entre 2013 et 2022, la qualité de l’air s’est améliorée dans plusieurs secteurs. Cependant, toute la population du département vit encore dans des zones où au moins un polluant dépasse les recommandations de l’OMS pour préserver la santé.

Par exemple, les émissions de PM2,5, particules en suspension sont souvent liées à l’activité humaine.

Dans le département, les transports (surtout routier et maritime) représentent la majeure partie des émissions d’oxydes d’azote, qui ont tendance à baisser depuis 2016.

**LA CONNEXION ÉLECTRIQUE DES NAVIRES À QUAI**



En 2018, le Département a accordé une subvention de 6 millions d’euros au Grand Port Maritime de Marseille, pour financer les travaux de connexion électrique des navires à quai (CENAQ).

Depuis fin 2023, ces installations permettent d’alimenter l’ensemble des ferries internationaux au Cap Janet.



**Une seconde phase, lancée début 2025 et prévue jusqu’en 2029, prévoit un investissement de 88 millions d’euros.** Ce programme comprend notamment la création d’une centrale photovoltaïque, le déploiement d’infrastructures pour la connexion des navires dans les zones sud et nord des bassins est, ainsi que l’équipement du terminal de croisière pour connecter un troisième navire simultanément.

**PRIME AIR-BOIS : 1 000 EUROS POUR CHANGER SON APPAREIL DE CHAUFFAGE**



Afin de contribuer de manière concrète à la réduction des émissions de particules fines dans l'atmosphère, le Département a mis en place avec l'ADEME une Prime "Air-Bois" qui vise à encourager le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois.

Lancé en 2018, ce dispositif permet de financer jusqu'à 1 500 euros l'installation, par un professionnel "Reconnu Garant de l'Environnement", d'un nouvel équipement à bois labellisé "Flamme verte 7 étoiles ou plus".

**En 2024, 992 ménages ont bénéficié de la Prime Air-Bois.**

**VEILLER À LA BONNE SANTÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE ANIMALE**



Le Département agit à travers son plan "Élevage, sécurité alimentaire et développement du territoire rural", en partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), le Laboratoire départemental et l'État. Ce plan vise à maintenir des élevages viables et de qualité, à prévenir les risques sanitaires, et à protéger la population.

Le Plan Départemental d'Aide en matière de santé animale (DAT Animal) couvre les principales filières : bovine, ovine, caprine, porcine, équine, apicole, aquacole et aviaire.

Une caisse "coup dur", cofinancée par le Département et les éleveurs, intervient dans les situations critiques : mortalité/anomalies dépassant 10 %, blocage de ventes, restrictions sanitaires.

**En 2024, 66 713 échantillons ont été analysés, contre 53 000 en 2023, notamment en réponse à l'apparition de la maladie hémorragique épizootique.**

**LA SURVEILLANCE DE LA FAUNE SAUVAGE**



Un partenariat a été noué entre l'Office français de la biodiversité, la Surveillance de la Mortalité Anormale des Chiroptères (dans le cadre du Plan national d'action chiroptères), la Fédération des chasseurs et MIRACETI (réseau de surveillance des cétacés).

Dans le cadre de ces réseaux, le Laboratoire départemental d'analyses réalise des autopsies de la faune sauvage, et participe à l'identification de pathologies, à l'épidémiologie, et à la surveillance de maladies émergentes transmissibles à l'homme comme la rage.

**En 2024, 69 analyses sur la faune sauvage ont été réalisées.**

**ENJEU 6 : RECHERCHER ET INNOVER**

Le développement de projets et d'infrastructures durables et résilients est un moteur de l'amélioration de la qualité de vie, tout en diminuant l'impact de l'homme sur l'environnement. Pour atteindre cet objectif, l'innovation et la recherche scientifique doivent être encouragées par un appui financier, technologique et technique.

**UN PRIX DE LA RECHERCHE POUR METTRE EN AVANT DES TRAVAUX INNOVANTS**



Rendre notre territoire attractif en faisant rayonner sa recherche participe à son développement durable.

**En 2024, le Département organisait la 9<sup>e</sup> édition du "Prix Départemental pour la Recherche en Provence" destiné à encourager et à valoriser les recherches portant sur les questions susceptibles d'influencer l'environnement scientifique, économique, social et patrimonial du territoire.**



### 3.5.3 UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

Une consommation et une production plus responsables se doivent d'être à la fois moins polluantes et moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, tout en intégrant des critères sociaux.

La transition vers une économie circulaire s'opère progressivement et dans nos bureaux, nos services et nos sites dès lors que la recherche d'exemplarité guide nos choix et nos achats.

#### AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ :

##### DEVELOPPER LES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES



Chaque marché passé par le Protocole comporte des clauses environnementales ou des critères de performances en matière de protection de l'environnement : objets promotionnels fabriqués à partir de matière organique (comme les clés USB en bambou), de plastique recyclé (stylos-billes), gestion des emballages, suppression du plastique pour les boissons et du matériel à usage unique (couverts en bois, assiettes et plateaux-repas en fibre et relevant du marché des "jetables").

**En 2024 : dépenses de 88 500 euros.**

##### METTRE EN ŒUVRE DES FINANCEMENTS DURABLES

Le Département a recours à des enveloppes de transformation écologique, **soit 80 millions d'euros en 2024**, ou proposées par des banques à vocation éthique et solidaire (banque coopérative La Nef).



##### LE RECOURS AUX CIRCUITS COURTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ



###### Pour l'organisation d'événements :

Lorsque les contraintes techniques le permettent, le Département privilégie l'utilisation de produits locaux issus d'une agriculture raisonnée.

Lors des manifestations organisées par le Département, 100 % des pains servis lors des repas protocolaires sont confectionnés à partir de farine biologique et locale.

Environ 50 % des produits nécessaires à la préparation des cocktails proviennent d'une agriculture de proximité et raisonnée.

La distribution des denrées se fait avec un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur.



###### Pour la restauration collective :

La crèche de la collectivité reste l'une des rares crèches publiques à assurer une restauration préparée sur site. Chaque midi, environ 30 enfants bénéficient d'un repas complet, avec un approvisionnement favorisant les circuits courts et les produits biologiques.

Le restaurant "L'Escale", ouvert en 2019 pour les agents, emploie cinq travailleurs en situation de handicap encadrés par un moniteur de l'Esat Léon Bérenger. Les emballages utilisés sont biodégradables et/ou recyclables.

## LA DÉMATÉRIALISATION DES SUPPORTS



Dans un objectif de préservation des ressources, la direction des ressources humaines favorise la transmission dématérialisée des documents.

Les dossiers destinés aux instances paritaires (CAP, CCP, Comité social territorial, Comité social et économique, F3SCT...) sont désormais envoyés au format numérique.

Les supports de formation sont transmis aux stagiaires sous forme dématérialisée.

**Depuis 2024, les dossiers de recrutement adressés aux nouveaux agents sont également envoyés par voie électronique.**

Un coffre-fort numérique a été proposé aux agents pour recevoir leur bulletin de salaire sous format dématérialisé.

**Depuis 2024, un parapheur électronique permet la signature de certains actes administratifs, évitant l'impression de nombreux documents.**

**Pour réduire l'empreinte carbone et limiter l'usage du papier, plusieurs mesures ont été mises en œuvre par le Département en 2024 :**

- Échange dématérialisé des résultats et factures entre le Laboratoire départemental et le CE-GIDD/CLAT.
- Signature électronique des contrats de recrutement et des documents marchés de la collectivité.
- Dématérialisation des dossiers entrants de la MDPH, traités via une Gestion Électronique des Documents.
- Dématérialisation du ticket Culture pour les agents du Département.

**Projets à venir :**

- Dématérialisation des versements pour les assistantes familiales.
- Centralisation et standardisation des plans dématérialisés du patrimoine départemental.
- Mise en ligne d'un outil de gestion du périmètre de préemption à destination du public et des notaires.
- Déploiement d'un outil de recrutement et d'une CVthèque dématérialisée.

## UNE GESTION RESPONSABLE DES RAPPORTS DES ASSEMBLÉES



Les habitudes de travail relatives à l'impression en grand nombre de l'ensemble des rapport, délibérations et annexes inscrits à l'ordre du jour de chaque séance ont été remises en question.

**Environ 85 000 feuilles par an (et l'encre) ont été économisées.**

## DANS LES COLLÈGES

### L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES COLLÈGES ET DES COLLÉGIENS



Les équipements numériques des collèges et des collégiens comptent 99 000 matériels individuels, 21 000 PC administratifs et pédagogiques, 4 200 vidéoprojecteurs. Le plan d'action mis en œuvre en faveur du développement durable doit permettre de :

- Sensibiliser les utilisateurs sur l'importance d'éteindre et mettre en veille leurs équipements.
- Agir sur la durée de vie des équipements : la décision a été prise d'effectuer le renouvellement des matériels sur la base de critères fonctionnels et d'impact énergétique, et non plus sur des critères d'ancienneté, pour augmenter leur durée de vie.

### UN ÉQUIPEMENT MOBILIER RESPONSABLE



Le Département a recours à l'achat d'un mobilier scolaire bénéficiant d'un écolabel officiel attribué par les pouvoirs publics et qui génère moins d'impacts sur l'environnement tout en conservant une aptitude à l'emploi au moins équivalente à celle d'autres produits d'usage similaire.

**En 2024 : investissement de 700 000 euros.**

### LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES RESTAURANTS SCOLAIRES



Le Service Expertise Restauration et Alimentation dans les Collèges (SERAC) finance un audit et un suivi de plan d'action par an et par collège réalisés par le Laboratoire départemental d'analyses. Il s'assure également de la réalisation du protocole sanitaire à destination des restaurants scolaires.

**En 2024 :**

- **129 audits pour un montant de 118 164 euros ;**
- **128 suivis de plans d'action pour un montant de 73 216 euros ;**
- **132 collèges publics ont individuellement bénéficié de 8 analyses de suivi de la potabilité de l'eau pour un montant de 119 423 euros.**





DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**

